

VILLE DE LILLE
PROCES-VERBAL

de la séance du Conseil Municipal du 9 octobre 2000.

La séance est ouverte à 17 heures 30 sous la présidence de Monsieur Pierre MAUROY, Maire de Lille.

Monsieur le Maire - J'ouvre la réunion du Conseil Municipal.

Madame Caroline CHARLES, pouvez-vous faire l'appel ?

Présents : Mmes AUBRY, BAERT, MM. BARBAROSSA, BERNARD, BESSON, BIENVENU, BOINE, BROCHEN, Mmes BRUNET, BUFFIN, MM. BURIE, BUTSTRAEN, CACHEUX, CALONNE, Mmes CAPOÑ, CHARLES, COOLZAET, MM. COURTIN, CUCHEVAL, Mmes DANGRÉAUX, DA SILVA, DAVIDT, MM. DEBIEVE, DECOCQ, DELGRANGE, DEMAILLE, DEROSIER, de SAINTIGNON, DURAND, Mme ESCANDE, MM. FACQ, FALISE, Mme FILLEUL, MM. FLORENCE, FREMAUX, Mmes GEORGET, HENAUT, MM. HUTIN, KANNER, LABBEE, LENGLET, LESERRE, Mme MALLEVILLE, MM. MARCHAND, MAUROY, MORTREUX, MUTEZ, PARGNEAUX, PATTOU, PEUZIN, RENAR, RICHIR, ROMAN, ROUGERIE, Mme ROUGERIE, MM. SABRE, SAVOYE, Mme STANIEC, M. VAILLANT, Mme WARDAVOIR.

Excusés : Mme DAVAL (pouvoir), MM. DEGREVE (pouvoir), DURIEZ, Mme MATTIGHELLO, MM. PETITE (pouvoir), SELLANI, SENAME (pouvoir), SINAGRA (pouvoir), SULMAN (pouvoir).

Monsieur le Maire - Mes chers collègues, Mesdames, Messieurs, cette séance du Conseil Municipal prend aujourd'hui un relief particulier car nous avons souhaité célébrer publiquement en cette circonstance un anniversaire prestigieux pour notre Ville.

A la tribune, Monsieur le Premier Vice-Président de la Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, le Colonel Jean FUSILLIER, que j'ai bien l'honneur de saluer, et à ses côtés, Monsieur Jacques MENARD, Président du Comité de Lille, et que j'ai aussi le plaisir d'accueillir, ainsi que les nombreuses personnalités représentant le Département, le Comité de Lille, de cette prestigieuse Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur.

Aussi, puisque nous avons décidé de célébrer publiquement l'anniversaire prestigieux pour notre Ville, le centenaire de la remise de sa Légion d'Honneur, notre séance publique débutera seulement après cette brève, mais significative manifestation officielle.

Je vais m'exprimer. Ensuite, mon Colonel, c'est vous-même qui le ferez.

En effet, aujourd'hui même, nous commémorons le 100ème anniversaire de la remise de la Légion d'Honneur à la Ville de Lille, à côté de tous ceux qui sont ici et en présence de la première Adjointe au Maire de Lille, certes, mais aussi Ministre de l'Emploi et de la Solidarité, qui donne un caractère encore plus officiel à notre cérémonie.

Il y a exactement un siècle, le 9 octobre 1900, le Président de la République, Monsieur Emile LOUBET, signait le décret officiel décernant cette très haute distinction à notre Cité.

Je suis très heureux de saluer ce soir et d'accueillir au sein de notre Hôtel de Ville les membres de la Société d'Entraide de la Légion d'Honneur qui ont répondu nombreux en cette circonstance à l'appel de leurs instances dirigeantes.

.../...

Je salue notamment, tout en l'excusant, le Général Georges PHILIPPOT qui préside la section Nord de la Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur, ainsi que vous-même, mon Colonel, qui en êtes le Premier Vice-Président, et Monsieur Jacques MENARD qui, lui, préside le Comité de Lille.

Je salue également plus particulièrement aujourd'hui les membres du Conseil Municipal titulaires de la Légion d'Honneur, en y associant la mémoire de l'un des nôtres, M. le Recteur Guy DEBEYRE, administrateur national de la Société d'entraide, qui fut longtemps Président de la section Nord.

Je salue Madame DEBEYRE, à qui je présente mes hommages respectueux, en l'assurant de toute notre sympathie.

J'aurai également une pensée pour tous les anciens élus municipaux qui étaient titulaires de cette distinction.

Elle est la plus haute qui puisse être décernée dans notre pays. 400 personnes en sont actuellement titulaires dans le Grand Lille, environ un millier dans le département du Nord, 7 Villes de notre département l'ont également reçue :

- Lille, Valenciennes et Landrecies pour la résistance opiniâtre qu'elles ont opposée à l'armée autrichienne pendant le siège de 1792 et 1794 ;

- Douai, Cambrai et Dunkerque au titre de la Grande Guerre 14-18 pendant laquelle ces trois cités furent particulièrement meurtries ;

- Villeneuve d'Ascq pour le martyr de la population d'Ascq dans la nuit du 1er au 2 avril 1944.

Par ailleurs, je rappellerai que Lille a été par la suite plusieurs fois décorée dans d'autres circonstances : Croix de Guerre 14-18, Ordre Portugais de la Tour et de l'Épée, pour l'aide apportée aux soldats portugais pendant la Grande Guerre ; Croix de Guerre 39-45 avec citation à l'Ordre de l'Armée.

Chacune de ces distinctions a été douloureusement acquise par le courage et le sang des Lilloises et des Lillois, dont l'histoire millénaire est marquée par les sièges, les occupations, ou les conquêtes.

Ainsi, le décret d'attribution de la Légion d'Honneur du 9 octobre 1900 fait explicitement référence au décret pris 108 ans auparavant par la convention nationale, le 12 octobre 1792, déclarant que les habitants de Lille ont bien mérité de la patrie.

Il est vrai que leur héroïsme désespéré avait impressionné la Nation et l'adresse du Général RUAULT à Albert de Saxe mérite d'être lue une nouvelle fois : « La garnison que j'ai l'honneur de commander et moi sommes résolus de nous ensevelir sous les ruines de cette place plutôt que de la rendre à nos ennemis. Ses citoyens, fidèles comme nous à leur serment de vivre libres ou de mourir, partagent mon sentiment, et nous seconderont de leurs efforts. »

Au moins trois figures de ce siège de 1792 appartiennent désormais au Panthéon lillois.

.../...

François-André BONTE, passé à la postérité comme "le Maire ANDRE," affirmant fièrement aux Autrichiens : « nous venons de renouveler notre serment d'être fidèles à la Nation, de maintenir la liberté et l'égalité, ou de mourir à notre poste. Nous ne sommes pas des parjures », Charlemagne OVIGNEUR, Commandant du bataillon des Canonniers sédentaires et le barbier MAES, se faisant raser avec un éclat d'obus.

Lille porte encore dans ses murs les traces de ce siège dont la colonne de la Déesse sur la Grand-Place est le symbole, depuis son inauguration les 8 et 9 octobre 1845, il y a exactement 155 ans aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, mes chers collègues, je reçois donc en votre nom, au nom des Lilloises et des Lillois, un diplôme du centenaire de la Légion d'Honneur décerné à notre Ville et que vous allez me remettre tout à l'heure, Monsieur le Président.

En conclusion, je veux souligner et saluer l'action importante entreprise en matière de solidarité par la Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur dans notre région et sur le plan national.

Une émission de télévision s'en est d'ailleurs récemment fait l'écho. De nombreux représentants de la communauté médicale et scientifique de Lille et de sa métropole sont en effet très investis dans cette action quotidienne, ce dont je me félicite en ma qualité de Président du Conseil d'Administration du Centre Hospitalier Régional et Universitaire de Lille.

C'est l'occasion pour moi, Messieurs les Présidents, de vous dire que j'ai accepté la proposition de Monsieur Bernard SCHAEFFER d'accueillir, dans les locaux utilisés par le Secrétariat Général du Corps Consulaire, le siège départemental de la Société d'Entraide des membres de la Légion d'honneur.

Nous aurons le plaisir de le souligner à nouveau lors de la réouverture de la M.E.P., la Maison d'Education Permanente, rénovée. Ainsi, la Légion d'Honneur est-elle fidèle à la mission que lui a assignée Napoléon Bonaparte, celle de distinguer ceux qui ont mérité de la patrie militairement par le courage et l'honneur et civilement par l'entraide et le service.

Je vous remercie

(applaudissements)

Monsieur le Président, Colonel Jean FUSILLIER, je vous donne la parole.

Colonel FUSILLIER - Monsieur le Sénateur-Maire, Mesdames et Messieurs les élus, chers amis de la Société d'entraide des membres de la Légion d'Honneur, j'ai l'honneur ce soir de représenter la Société d'Entraide pour marquer cette journée tout à fait particulière du centenaire de la remise de la Légion d'Honneur à votre grande Ville de Lille.

Je représente donc le Président de Section, le Général PHILIPPOT, récemment opéré, qui vous prie de bien vouloir l'excuser.

La Société d'Entraide des Membres de la Légion d'Honneur, que vous connaissez bien en la personne du regretté Recteur Guy DEBEYRE, est la seule association regroupant les membres du premier ordre national reconnu d'utilité publique.

.../...

Si l'entraide entre adhérents est notre raison d'être, concourir au prestige de l'Ordre national est l'action que nous a confiée la Grande Chancellerie, la Légion d'Honneur. C'est pourquoi, aujourd'hui, 9 octobre de l'an 2000, le comité de Lille présent dans la salle, a tenu d'honorer la plus ancienne de ses sociétaires, la Ville de Lille.

Je laisse au Président Jacques MENARD le soin de concrétiser ce centième anniversaire, et je vous remercie de votre attention.

(applaudissements)

M. MENARD - C'est un devoir de mémoire de rappeler qu'il y a aujourd'hui cent ans, le 9 octobre 1900, la Ville de Lille, sur la proposition du Ministère de la Guerre, remplissait la triple condition :

-celle d'avoir été assiégée

-celle d'avoir été bombardée, incendiée, mutilée,

-et celle d'avoir l'honneur d'un décret de convention déclarant que la Ville de Lille avait bien mérité de la patrie, et qu'elle était autorisée de faire figurer dans ses armoiries la Croix de la Légion d'Honneur.

Cette convention fut signée par Emile LOUBET, Président de la République, le Ministre de la Guerre, le Général ANDRE, le Président du Conseil, Ministre de l'Intérieur, Waldec ROUSSEAU, le garde des Sceaux, Ministre de la Justice, MOMY.

C'est donc un hommage de la Nation rendu à la vaillance des Lillois pour la résistance opiniâtre opposée à l'armée autrichienne pendant les sièges de 1792 et 1794.

Monsieur le Président d'Honneur de notre Société, j'ai le plaisir de vous remettre ce diplôme.

(remise du diplôme à Monsieur le Maire - applaudissements)

Monsieur le Maire - Nous sommes très heureux, très honorés de recevoir ce tableau commémoratif du centenaire. Nous nous étions un peu habitués à l'idée d'avoir été honorés par cette distinction, symbolisée par la Déesse qui se trouve Grand-Place. Et puis, j'ai parlé du régiment des Canonniers. Nous avons des occasions de nous souvenir de ce siège de 1792 et de 1794, et je veux associer le martyrologe d'autres cités de la région, 14-18, 40-45, et Villeneuve d'Ascq en 1944.

Colonel FUSILLIER - Et deux établissements : l'Ecole des Mines de Douai et le Lycée Professionnel d'Armentières.

Monsieur le Maire - Merci beaucoup d'être venus jusqu'à nous, ici, au sein de ce Conseil Municipal dans cet Hôtel de Ville pour nous remettre ce beau document. J'y suis très sensible, et je vous remercie, Monsieur le Président, très vivement.

Colonel FUSILLIER - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur MENARD, merci.

(applaudissements)

.../...

Je remercie tous les membres qui représentent le Comité Départemental et ceux qui représentent le Comité de Lille qui sont là au grand complet. On revoit des visages familiers et connus. Vous êtes chez vous ici !

Je vais suspendre la réunion quelques instants.

Si vous voulez rester avec nous, vous le pouvez. Sinon, nous avons été très honorés de vous recevoir.

(suspension)

Chers collègues, Mesdames, Messieurs, nous reprenons le cours normal de notre Conseil Municipal.

Le carnet traditionnel.

Nous avons appris par la presse nationale le décès de M. Raymond ALLARD, ancien Adjoint au Maire survenu à Cherbourg début septembre, quelques jours seulement après celui de son épouse.

Ce soir, je voudrais rendre hommage à la mémoire de cet humaniste.

Monsieur ALLARD a mené une brillante carrière d'enseignant puisqu'il l'a terminée en tant que Directeur de l'Ecole d'Application Montesquieu.

Dans le même temps, il a assumé des responsabilités syndicales, notamment au Syndicat National des Instituteurs comme Secrétaire Général de cette puissante section du Nord, puis comme membre du Bureau National de la Fédération de l'Education Nationale, où je l'ai connu quand je siégeais également dans cette instance.

Il siégea également au Conseil Supérieur de l'Education Nationale et au Conseil Supérieur de la Formation Professionnelle Agricole.

En 1965, il entame une carrière politique en entrant au Conseil Municipal sur la liste menée par Monsieur Augustin LAURENT en qualité de Personnalité de gauche.

En novembre 1966, il reçoit délégation pour assumer l'organisation et le fonctionnement de l'Office Municipal de la Jeunesse.

Puis, en octobre 1969, Monsieur ALLARD est élu 2ème Adjoint supplémentaire en remplacement de Monsieur Edouard DOYENNETTE, décédé. Il devient délégué au Personnel, à la Jeunesse, à l'Education Physique et au Sport.

Au lendemain du scrutin de mars 1971, celui qui est devenu le 5ème Adjoint au Maire, conserve ses délégations précédentes auxquelles s'ajoutent les Jumelages et les rapports avec les villes jumelées.

Lors des élections municipales des 21 mars et 1er avril 1973, Monsieur ALLARD accède au poste de 2ème Adjoint dans la Municipalité que je conduis alors.

.../...

Dans le cadre des délégations, je lui confie l'instruction publique, la Caisse des Ecoles, les Affaires de la jeunesse, l'Education Physique et les Sports, qu'il gardera jusqu'à la fin de ce deuxième et dernier mandat.

Ces charges s'accordent tout à fait avec l'engagement majeur de Monsieur ALLARD en faveur de l'enfance et de la jeunesse. Et, vous le savez tous, c'est aussi dans le domaine associatif qu'il exerce son action.

Dès 1959, Monsieur ALLARD fonde et préside l'Association Laïque pour l'Education et la Formation Professionnelle des Adolescents, l'ALEFPA, reconnue d'utilité publique, qui prendra sous son impulsion une dimension nationale, départements d'outre-mer compris.

En 1973, il est élu Président de l'Union Française de la Jeunesse, la plus ancienne des associations de formation de notre ville.

Parmi ses autres fonctions, Monsieur ALLARD fut Président Régional de la Ligue Internationale Contre l'Antisémitisme, et siégea au Comité Central de la LICRA.

Président Départemental des Cercles Jean Jaurès, Président du Comité de Ville de la Société d'Entraide des membres de la Légion d'Honneur, administrateur de l'Université Populaire.

Toutes ses activités lui valurent de nombreuses distinctions honorifiques : commandeur des Palmes Académiques, Médaille d'Or de la Jeunesse et des Sports, Officier du Mérite hispano-belge, Médaille de l'Education Surveillée, et Officier de la Légion d'Honneur, dont la rosette lui a été remis à l'Elysée par le Président François MITTERRAND en 1994.

Monsieur ALLARD s'est éteint à presque 90 ans.

Selon ses dernières volontés, ses cendres ont été dispersées à l'Ile de la Réunion.

Au nom du Conseil Municipal et en mon nom personnel, j'adresse à ses enfants l'expression de nos sincères condoléances. Chacun peut s'associer au souvenir et à la mémoire de Monsieur Raymond ALLARD.

*
*

Mesdames, Messieurs, mes chers collègues, pour la première fois depuis qu'il occupe ses fonctions, Bernard MASSET, mon Directeur de Cabinet, n'assiste pas à notre Conseil Municipal.

Comme vous le savez sans doute, la presse s'en est fait l'écho, il a été blessé dans la soirée de jeudi 5 octobre dernier en rentrant à son domicile vers 20 heures.

En effet, il a été agressé par un individu qui était en train de voler son véhicule. Il a été blessé à la hanche. Bernard MASSET a subi immédiatement des examens de contrôle au C.R.H. de Lille, et il est actuellement chez lui, compte tenu de la difficulté qu'il connaît pour se déplacer.

Je me suis rendu à son domicile le lendemain pour prendre de ses nouvelles et l'assurer de notre amitié. Je sais qu'il a été très sensible aux nombreux messages qui lui ont été adressés.

La police nationale enquête naturellement afin de rechercher le responsable de cet acte. En ce qui me concerne, je veux dire à quel point je suis choqué par de tels comportements, encore plus condamnables lorsqu'ils sont accompagnés de violence.

.../...

En votre nom, je veux souhaiter à Bernard MASSET un prompt rétablissement, et lui dire que nous attendons avec impatience son retour. Même si, je le sais bien, et vous pouvez l'imaginer, il passe actuellement ses journées à travailler chez lui sur nos dossiers que mon Cabinet lui fait parvenir.

Par lettre du 27 septembre dernier, Madame Michèle DEMESSINE, Secrétaire d'Etat au Tourisme, m'informe que le Comité d'Orientation du Conseil National du Tourisme réuni le 12 septembre, a donné -enfin ! et on s'en réjouit- un avis favorable à la demande de classement de notre ville au titre de « station de tourisme ». Eh oui ! Lille devient une ville touristique.

Le dossier sera transmis incessamment au Conseil d'Etat qui prononcera l'arrêté de classement dans les meilleurs délais. Nous voici donc arrivés à la fin de cette procédure extrêmement longue et lourde que nous avons suivie pendant des années.

Je remercie Madame Martine AUBRY qui s'est attachée à défendre notre dossier avec force auprès des diverses instances parisiennes et, bien sûr, notre collègue Véronique DAVIDT, Adjointe au Tourisme, -qui attendait cette consécration- pour son investissement constant dans le développement touristique de Lille.

Voilà une bonne nouvelle, mais nous y reviendrons lorsque le Conseil d'Etat aura définitivement statué, ce qui semble bien être une formalité.

*
* *
*

Je voudrais vous donner le premier bilan de la journée « en ville sans ma voiture » du 22 septembre dernier.

C'est la seconde année consécutive que la Ville de Lille participe à la journée sans voiture qui prend désormais une dimension européenne puisque 650 villes des 14 pays de l'Europe ont mené cette opération.

Commencée dès 7 heures du matin pour se terminer à 20 heures, elle a concerné un périmètre appelé « espace confort » un peu plus grand que celui de l'an dernier, 115 hectares, constitué de l'hypercentre et d'une partie du Vieux-Lille.

De nombreux partenaires se sont mobilisés pour assurer le succès de cette journée, et sensibiliser nos concitoyens aux solutions alternatives de la voiture.

Je sais bien que la question est toujours discutée... Il y a ceux qui sont pour, ceux qui sont contre... mais que voulez-vous, c'est une sorte de mouvement alternatif... ! Je sais bien qu'à la télévision, on voit de superbes publicités suggérant d'acheter des voitures, mais je sais aussi qu'il nous faut organiser la ville en diminuant le nombre de voitures ! Superbe contradiction ! Nous devons essayer au nom de l'intérêt général, de surmonter ces contradictions. Voilà pourquoi je pense que cette journée sans voiture est un exercice, et un exercice sans doute très utile.

Le service de l'Environnement de la Ville m'a communiqué quelques données.

Ainsi, dans le domaine de la qualité de l'air, les mesures effectuées par les cinq stations de l'AREMA et un camion laboratoire ont montré que le monoxyde de carbone et le monoxyde d'azote ont diminué de 70% ; le dioxyde d'azote de 30%, et ce malgré les conditions météorologiques moins favorables pour la dispersion des polluants que celles rencontrées en 1999.

.../...

Concernant la pollution sonore, on a constaté jusqu'à dix fois moins de bruit qu'à l'ordinaire, rue Esquermoise ou rue Royale, et la presse nous indiquait même que, sur la Grand-Place, on entendait le bruit de la fontaine...

Je vous laisse à votre rêverie... C'était une communication que je voulais faire sur cette journée sans voiture. On recommencera.

*
* *
*

Sécurité dans la ville.

Je souhaitais vous faire part de quelques éléments importants dans le domaine de la sécurité dans la ville.

Tout d'abord sur le plan des forces de police nationale, Monsieur le Préfet Rémy PAUTRAT m'a récemment informé que l'effectif des services de police de la circonscription de sécurité publique de Lille sera porté d'ici la fin de l'année à un total de 1242 brigadiers et gardiens de la paix, soit 76 fonctionnaires supplémentaires par rapport au 1er janvier 1999.

7 véhicules de plus seront également attribués à cette même circonscription.

Je me félicite, -et j'ai fait part à Monsieur le Préfet de ma satisfaction- de cet accroissement conséquent de moyens humains et matériels qui permettra de développer la police de proximité dans nos quartiers, à laquelle, vous le savez, je suis, avec vous, très attaché.

L'efficacité de cette police de proximité sera par ailleurs intensifiée par une collaboration accrue entre la police municipale et la police nationale. En effet, en application de la loi du 15 avril 1999 -c'est donc assez récent- relative aux polices municipales, pour la première fois, un texte vient clarifier les relations entre les deux polices. Il s'agit plus précisément d'une convention de coordination cosignée par le Préfet et le Maire de Lille qui, en une quinzaine d'articles, mentionne clairement les instances politiques et techniques de concertation entre les deux services, les attributions et compétences, les modalités d'information réciproque entre les deux polices.

J'ai souhaité que ce texte vous soit communiqué pour information. Il figure dans votre dossier. Et je tiens à remercier Monsieur Rémy PAUTRAT, Préfet, et notre collègue Daniel ROUGERIE, Adjoint Délégué, ainsi que les services qui ont élaboré cette convention dans un esprit de partenariat et de collaboration constructive entre nos deux polices, au service des Lillois.

Par ailleurs, je vous informe que j'ai signé un arrêté municipal interdisant la consommation de boissons alcoolisées dans un périmètre constitué d'un certain nombre de voies et lieux publics de l'hypercentre, hormis bien sûr les terrasses des débits de boissons dûment autorisés.

Par cet acte, j'ai souhaité mettre fin à cette attitude dégradante pour notre ville, d'individus en état d'ébriété notoire, qui portent atteinte à l'ordre public.

Je recevais d'ailleurs à ce sujet des plaintes de Lillois ou de personnes extérieures à notre ville suite au comportement souvent agressif de ces individus, ou à leur présence dans les squares, espaces verts ou aires de jeux réservés aux enfants, occasionnant un sentiment d'insécurité et des problèmes de propreté.

.../...

Cet arrêté municipal constituera donc la base juridique permettant à la police nationale d'intervenir plus efficacement dans la répression de l'ivresse publique.

Enfin, sachez que, lundi prochain, Monsieur le Préfet, Monsieur le Procureur de la République, Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général, Député-Maire d'Hellemmes, et Monsieur Yves DURAND, Député-Maire de Lomme, les communes associées, et moi-même, signerons officiellement l'avenant au Contrat Local de Sécurité permettant son application effective sur le territoire de la commune associée de Lomme.

Voilà quelques informations que je souhaitais vous communiquer sur ce point important de la sécurité, élément essentiel du cadre de vie de nos concitoyens.

Je suis très heureux de vous donner ces informations parce que j'ai souvent fait des communications sur le retard que nous avons ici à Lille et dans la métropole, par rapport aux effectifs de police.

On améliore la situation, les effectifs augmentent. Là, c'est une augmentation très sensible, et je m'en félicite.

*
* * *

Dernière communication, plus souriante.

Comme je l'ai annoncé lors de ma conférence de presse de rentrée, j'ai répondu à la tradition ancienne de cette ville en posant, en août dernier, pour le peintre Advigor ARHIKA, qui a réalisé mon portrait. Celui-ci rejoindra dans quelques mois la galerie des portraits des Maires de Lille, au premier étage de l'Hôtel de Ville. Je souhaitais ce soir vous apporter quelques précisions sur ce grand peintre.

Israélien d'origine roumaine, Advigor ARHIKA vit à Paris depuis plus de quarante cinq ans, mais c'est en Grande-Bretagne que ce portraitiste connaît la célébrité en exécutant le portrait de la Reine-Mère d'Angleterre, entre autres. Ses talents de dessinateur ont conquis l'Italie, New York, Jérusalem, etc...

Je dirai qu'en France c'est un art qui n'est peut-être pas au premier plan, ce qu'on peut regretter, mais c'est ainsi.

Je ne vais pas vous dire ceux qui ont déjà posé. En tous les cas, pour ma part, j'ai honoré un homme exceptionnel. C'est un exercice que d'être 3-4 heures, à se taire d'abord...

(rires)

...ou tout au moins à pouvoir parler, mais étant entendu que lui ne répondra pas. Dans ces cas-là la décence veut que l'on reste muet... A fixer un objet des yeux et à ne pas les bouger...

Cet homme a connu les camps de concentration, il a été d'abord dessinateur d'un réalisme cru, quelquefois même insoutenable, et ensuite il a renoué avec l'art du portrait.

Il y a quelques années, Madame BUFFIN m'avait fait cette proposition, je veux d'ailleurs la remercier de cette attention, et à l'époque je lui avais dit « on verra ça plus tard », mais il faut naturellement que ce soit fait avant le mois de mars, donc c'est fait.

.../...

Je dois remercier également Monsieur le Bâtonnier, Monsieur BROCHEN, qui a apporté son concours.

Alors que nous avons prévu l'acquisition de ce tableau, le peintre a voulu faire don de ce portrait au Palais des Beaux-Arts, un don sans condition, en hommage à Lille et à son Maire. C'est un homme de conviction comme le sont les Juifs qui ont traversé les pires situations, et qui goûte par conséquent toutes les minutes et toutes les heures de la vie, avec une profondeur de pensée tout à fait exceptionnelle.

Je pense qu'il serait peut-être élégant que le Palais des Beaux-Arts, -mais le Conservateur le décidera avec les Instances parisiennes et avec votre concours Madame BUFFIN et celui de Monsieur le Bâtonnier,- ait la possibilité de participer à une de ses expositions. Il expose surtout en Grande-Bretagne puisque c'est là qu'il a le plus de clients.

Je voulais vous le dire pour que vous ne soyez pas surpris de voir ce personnage sur les murs à côté du Salon d'Honneur. C'était la moindre des choses que de vous en prévenir, et de vous dire également dans quelles conditions cela avait été fait.

Tout à l'heure, j'aurai l'occasion de parler des inondations, mais Monsieur DECOCQ a souhaité me poser une question. Donc, je lui répondrai à ce moment-là. Et nous pourrons avoir un débat, s'il le souhaite.

Je prends les premiers dossiers.

Chemise n°1

Rapporteur : Monsieur le Maire.

00/738 - Séance du 10 juillet 2000 - Procès-verbal.

Avez-vous des observations sur le procès-verbal du 10 juillet ?

Il n'y en a pas.

Il est adopté.

Monsieur RICHIR fait savoir que l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" a voté contre la délibération n°00/612 du 10 juillet 2000.

00/739 - Délégation accordée au Maire en vertu des articles L 2122-22 et L 2122-23 du Code Général des Collectivités Territoriales - Compte rendu au Conseil Municipal.

Adopté.

00/740 - Conseil de quartier - Vacance de siège - Désignation de membres.

M. VAILLANT - Toujours quelques modifications.

.../...

En remplacement des collègues qui nous quittent, nous vous proposons les candidatures suivantes :

Conseil de quartier de Saint-Maurice Pellevoisin :

- pour remplacer Monsieur Jean-Pierre LEROY, nous proposons Monsieur Jean-Luc GUIHARD.

Conseil de quartier de Vauban-Esquermes :

- pour remplacer Madame Christina KUHNE, nous proposons Madame Brigitte LYVOYE.

Conseil de quartier des Bois-Blancs :

- pour remplacer Madame Marie-Simone POUBLON-DELESALLE, nous proposons Monsieur Vincent EECHEMAN.

Conseil de quartier du Faubourg de Béthune :

- pour remplacer Monsieur Dominique DEBRUYNE, nous proposons Monsieur Ludovic TALLEU.

Conseil de quartier du Vieux-Lille :

- pour remplacer Monsieur Pierre DUBUISSEZ, nous proposons Madame Ghyslaine DEBERGUES.

Conseil de Quartier de Fives :

- pour remplacer Monsieur Michel VALMY, nous proposons Monsieur Bernard JANQUIN

- pour remplacer Monsieur Eric DELBENDE, nous proposons Madame Yvette SAINQUENTIN.

Monsieur le Maire - Il n'y a pas d'observations ? (non)

Adopté.

00/741 - Communauté des Sœurs de la Visitation - Transfert de siège social - Avis du Conseil Municipal.

00/742 - Association Opéra de Lille - Prise en charge des honoraires du liquidateur.

00/872 - Crédit Municipal de Lille - Décision de cession d'actifs - Information.

Adoptés.

.../...

Avant d'en terminer avec ce premier dossier du Maire, je voudrais vous dire que nous avons tous, ces derniers jours, regardé et entendu des reportages à la radio et à la télévision sur ce conflit qui s'est rallumé au Moyen-Orient. Nous avons vu des images vraiment tragiques. Je pense à cet enfant, mais aussi à ces images de Naplouse qui est la ville jumelée avec Lille. Tous ceux qui ont vu ces images et tous ceux qui m'ont accompagné à Naplouse, s'imaginent ce que cela peut représenter pour cette ville, et je suis persuadé qu'ils ont éprouvé une grande émotion.

Ce sont des problèmes sur lesquels je ne veux pas m'exprimer sur un plan plus politique. J'ai des convictions, vous le savez, et je suis infiniment triste. Cela fait dix ans que, dans des responsabilités parfois internationales, je me suis efforcé, avec d'autres bien sûr, de faire appliquer les accords d'Oslo espérant la paix, et d'abord uniquement la paix.

En est-il terminé avec cette démarche qui dure depuis une dizaine d'années ? Je ne sais ... ! Chacun peut avancer des raisons, mais devant le Conseil Municipal je veux m'en tenir à une position équilibrée. Toutefois, devant tant de souffrances, devant la provocation d'un général qui n'aurait pas dû faire ce qu'il a fait, je pense que nous pouvons souhaiter la paix et surtout avoir beaucoup de compassion pour toutes les victimes innocentes de ce drame, et en particulier avoir une pensée de très grande sympathie et de solidarité à l'égard de Naplouse, la ville qui est jumelée à Lille.

Voilà ce que je voulais vous dire. Au Conseil privé, nous n'avons pas souhaité ouvrir un débat sur cette question. Vous prolongerez par vos réflexions et vos opinions personnelles ces quelques mots que je vous ai adressé à l'ouverture de ce Conseil Municipal. Merci.

Chemise n°2

Rapporteur : Monsieur DEROSIER,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE D'HELLEMES

00/743 - Commune Associée d'Hellemmes - Construction d'une salle de sports - Complexe Sportif Arthur Cornette - Concours de maîtrise d'œuvre - Désignation des candidats.

00/744 - Commune Associée d'Hellemmes - Opération Fisac - "Cœur de Pays" - Subvention d'Etat - Admission en recettes - Réemploi de subvention.

00/745 - Commune Associée d'Hellemmes - Opération Fisac - "Cœur de Pays" - Versement d'une subvention au Comité de Défense et d'Entraide des Commerçants non sédentaires.

00/746 - Commune Associée d'Hellemmes - Festivités du 14 Juillet - Versement de subventions à diverses associations.

00/747 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Maison Boldoduc - Versement d'une subvention exceptionnelle.

00/748 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "La Mémoire d'Hellemmes" - Versement d'une subvention.

00/749 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'Ecole Rostand - Versement d'une subvention.

.../...

00/750 - Commune Associée d'Hellemmes - Coopérative de l'Ecole Berthelot - Versement d'une subvention.

00/751 - Commune Associée d'Hellemmes - Ravalement de façade - Extension du périmètre d'obtention de prime.

00/752 - Commune Associée d'Hellemmes - Subvention à l'Association "Les Jardins dans la Ville".

00/753 - Commune Associée d'Hellemmes - Réalisation d'une fresque par l'Association Frelon - Versement d'une subvention.

00/754 - Commune Associée d'Hellemmes - Association Inter-Age Hellemmes - Mise en place d'une permanence médiation - Versement d'une subvention.

00/755 - Commune Associée d'Hellemmes - Association "Edouard et Célestin vont en bateau" - Mise en place d'une ludothèque - Versement d'une subvention.

Pas de commentaire, Monsieur le Maire.

Adoptés.

Chemise n°3

Rapporteur : Monsieur DURAND,
Maire délégué

COMMUNE ASSOCIEE DE LOMME

00/756 - Commune Associée de Lomme - Avenant au contrat de concession avec EDF fixant les conditions du service « Publiprise ».

00/757 - Commune Associée de Lomme - Marché - Transport collectif.

00/758 - Commune Associée de Lomme - Marché de fournitures - Livres pour enfants et adultes.

00/759 - Commune Associée de Lomme - Bibliothèque municipale - Gratuité de l'abonnement annuel.

00/760 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Installation de systèmes de contrôle d'accès et de surveillance électronique.

00/761 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux - Démolition de bâtiments.

00/762 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux: aménagement de cantines scolaires décentralisées.

00/763 - Commune Associée de Lomme - Marché de prestations intellectuelles : missions de contrôle technique et de coordination sécurité des travaux d'aménagement de cantines scolaires décentralisées.

00/764 - Commune Associée de Lomme - Marché de travaux : traitement fongicide d'un bâtiment lommeois.

.../...

00/765 - Commune Associée de Lomme - Marché de prestations intellectuelles : missions de contrôle technique.

00/766 - Commune Associée de Lomme - Contrat de ville - Programme 2000.

00/767 - Commune Associée de Lomme - Contrat Enfance.

00/768 - Commune Associée de Lomme - Crèche familiale - Rémunération des assistantes maternelles.

00/769 - Commune Associée de Lomme - Crèche familiale - Tarification.

00/770 - Commune Associée de Lomme - Piscine municipale - Modification de la tarification - Application de la carte Pass'sport.

00/771 - Commune Associée de Lomme - Marché - Colonies de vacances.

00/772 - Commune Associée de Lomme - Désignation des équipes retenues pour le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction d'un stade.

00/773 - Commune Associée de Lomme - Marché de prestations intellectuelles : missions de contrôle technique et de coordination sécurité des travaux de construction du stade.

00/774 - Commune Associée de Lomme - Relations avec les associations - conventions.

00/775 - Commune Associée de Lomme - Révision du Plan d'Occupation des Sols.

00/776 - Modification du POS - Commune Associée de Lomme - Secteur de la Mitterie, rue Eugène Descamps - Modalités de concertation préalable.

Pas de commentaire non plus, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Quand on dit « pas de commentaire », cela veut dire que les dossiers sont passés en commission et que tout est en ordre. Les Conseils Municipaux sont préparés, bien entendu.

Monsieur DECOCQ.

M. DECOCQ - L'Opposition s'abstient sur les dossiers de Lomme.

Nous avons obtenu cet amendement sur la Commission d'Appel d'Offres.

Monsieur le Maire - D'accord. C'est un problème de procédure...

Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Monsieur le Maire, je viens de remettre à Monsieur DECOCQ notre règlement intérieur de la Commission d'Appel d'Offres où il pourra voir que ses propositions figurent déjà. Mais nous l'inscrirons régulièrement.

Monsieur le Maire - Vous en dites trop ou pas assez, il faut que ceux qui nous écoutent aient une petite explication.

.../...

Nous avons un dossier banal. Quelle est la situation des appels d'offres ? Elle a bien changé par rapport à celle qu'on connaissait il y a quelques années. Avant l'expansion que nous vivons actuellement, les entreprises se précipitaient et on avait des problèmes de choix entre les entreprises. Mais maintenant elles ont tellement de travail qu'elles ne répondent plus, etc... et que beaucoup d'appels d'offres sont infructueux.

Or, quand les appels d'offres sont infructueux, la loi nous autorise à passer un marché de gré à gré. C'est une obligation pour nous de recourir à cette possibilité légale. Fort heureusement d'ailleurs parce qu'autrement, ce serait la paralysie. On recommencerait sans cesse les appels d'offres... Vous pouvez imaginer que, aussi bien à la Ville qu'à la Communauté Urbaine que je préside, le rythme des réalisations s'est ralenti en raison de ces procédures qui ralentissent aussi le mouvement, surtout lorsque les appels d'offres sont infructueux.

On l'a expliqué à Monsieur DECOCQ, nous appliquons le droit d'ailleurs, mais nous voulons faire encore mieux. Lorsque les appels d'offres sont infructueux, nous voulons que la Commission décide de conclure un marché de gré à gré et que le Conseil de Municipalité en soit informé. C'est sur ce point que nous nous sommes mis d'accord les uns et les autres. Sinon, nous serions arrivés à une paralysie, ce qui n'était pas possible, et d'ailleurs personne ne demandait à enrayer la machine de réalisation.

Je remercie tous ceux qui participent à ces Commissions d'appel d'offres parce qu'il y a un autre phénomène : de moins en moins d'élus veulent y participer à cause des difficultés que cela peut leur apporter.

Monsieur VAILLANT, je vous remercie particulièrement d'être un Président qui veille au droit dans cette Commission qui doit fonctionner dans les meilleures conditions.

M. VAILLANT - J'ajoute que Monsieur le Trésorier Payeur Général, qui est ici, est présent aux Commissions d'Appel d'Offres, et je le prends à témoin pour dire que nous respectons le droit, et même plus que le droit.

Monsieur le Maire - Vous avez raison parce qu'autrement, on risque toujours des difficultés, des recours, etc...

Merci.

(Monsieur BERNARD demande la parole)

Monsieur BERNARD, vous n'allez pas en rajouter... ?

M. BERNARD - Vous permettez à un élu municipal d'exprimer sa position de vote sur une délibération ?

Monsieur le Maire - Quelle délibération ?

M. BERNARD - Sur le dossier n°3, suite à la procédure de fusion, nous maintenons notre non-participation au vote puisque nous ne nous prononçons pas sur le fond des dossiers relatifs à la commune associée de Lomme.

Monsieur le Maire - Cela va durer combien de temps... ?

M. BERNARD - Jusqu'à la fin des élections !

.../...

M. DURAND - Je vous remercie, Monsieur BERNARD !

Monsieur le Maire - C'est une guerre de cent ans, ça ! Mais enfin, vous en avez le droit, et nous sommes pour le droit !

Adoptés à l'unanimité des suffrages exprimés (l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale" s'abstenant et le Front National ne prenant pas part au vote).

Chemise n°5

Rapporteur : Monsieur MUTEZ,
Conseiller municipal délégué

HALLES ET MARCHES

00/782 - Halle Couverte de Wazemmes - Intempéries - Dégâts occasionnés aux étals - Exonération de Redevance

Adopté.

COMMERCE

00/783 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois. Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association des Commerçants de la rue d'Isly (A.C.R.I.)

00/784 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois. Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Union Commerciale de Wazemmes Artois Hugo (« Wazemmes Commerce, Communication, Croissance »)

00/785 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois. Axe 3.2 : Professionnaliser la gestion des linéaires commerciaux en valorisant les opérations commerciales - Quartiers de Noblesse - Subvention à l'Association Quartier Esquermoise

00/786 - Plan Local d'Action pour le Développement du Commerce Lillois, Axe 4 : Prospector de nouvelles enseignes pour renforcer l'offre commerciale à Lille. Participation au Marché Professionnel de l'Immobilier Commercial (MAPIC) - Subvention à l'Agence pour la Promotion Internationale de la Métropole (APIM).

Adoptés.

AFFAIRES EUROPEENNES

00/787 - Soutien à l'organisation Française du Mouvement Européen Nord à Lille - Maison Départementale de l'Europe - Subvention 1999.

.../...

00/788 - Soutien au CEAVA « Centre Européen d'Aide à la Vie Associative » - Subvention.

Adoptés.

Monsieur le Maire, pas de problème particulier: il s'agit de délibérations qui ont pour vocation de mettre en oeuvre la disposition du plan local d'action pour le développement du commerce lillois.

Monsieur le Maire - Pas de difficultés ? (non)

Madame DA SILVA.

Chemise n°6

Rapporteur : Madame DA SILVA,
Adjoint au Maire

LILLE GRAND PALAIS

00/789 - Lille Grand Palais - Espace Lille Métropole - Revêtement de sol - Appel d'offres ouvert

00/790 - Association pour la promotion de Lille Grand Palais - Participation à la liquidation.

Pas de problèmes.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur ROMAN.

Chemise n°7

Rapporteur : Monsieur ROMAN
Adjoint au Maire

FINANCES

00/791 - Dotations complémentaires et nouvelles - Exercice 2000 - Décision Modificative n°3.

00/792 - Pouponnière Municipale - Exercice 2000 - Décision modificative n°2.

00/793 - Budget Primitif et Décisions Modificatives - Transferts de crédits - Exercice 2000.

00/794 - Exposition photographique sur le Quartier de Lille-Sud - Subvention exceptionnelle.

00/795 - Union Syndicale Autonome Justice (U.S.A.J.) - Organisation d'un congrès régional à Lille les 12 et 13 octobre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/796 - Global Monitoring for Environment and Security (G.M.E.S.) - Organisation d'un colloque les 16 et 17 octobre 2000 à Lille Grand Palais -Subvention exceptionnelle.

00/797 - Association Forum National et Européen de l'Education Civique - Journées des 21 et 22 octobre 2000 - Subvention exceptionnelle.

.../...

00/798 - Institut Social Lille Vauban - Organisation d'un Séminaire International sur le Social et ses acteurs à l'aube du XXIème siècle à Lille du 15 au 17 novembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/799 - Association Philatélique Lilloise - Organisation du 39ème Congrès et Expositions "Jeunes" et "Adultes" du Groupement Régional des Associations du Nord-Pas-de-Calais à Lille les 18 et 19 novembre 2000 - Subvention exceptionnelle.

00/800 - Institut Catholique de Lille - Opération de regroupement des activités de l'Hôpital Saint-Antoine et de la Maternité du Centre Hospitalier Saint-Philibert sur le site du Centre Hospitalier Saint-Vincent - Emprunt global de 283 millions de francs - Garantie financière partielle de la Ville.

00/801 - Gestion de trésorerie - Proposition de lancement d'un appel à la concurrence pour l'exercice 2001.

00/802 - Créatis - Fonds de Solidarité Habitat - Emprunt de 1.000.000 de F - Garantie financière de la Ville.

00/803 - Assurance de la Responsabilité Civile de la Ville de Lille, des communes associées d'Hellemmes et de Lomme, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale - Lancement d'un appel d'offres - Marché négocié.

00/804 - Assurance de la Responsabilité Civile de la commune associée de Lomme - Intégration dans le contrat d'assurance de la Ville de Lille, de la commune associée d'Hellemmes, de la Caisse des Ecoles et du Centre Communal d'Action Sociale.

00/805 - ZAC du Centre International d'Affaires des Gares - Financement du surcoût TGV - Modalités d'application.

Adoptés.

INFORMATIQUE

00/806 - Réforme de matériel informatique.

00/807 - Mise en place du nouvel outil informatique de Gestion des Ressources Humaines - Réalisation de prestations informatiques et de formation - Avenant au marché à bons de commande.

00/808 - Mise en place du nouvel outil informatique de Gestion des Ressources Humaines - Avenant n°2 au marché initial.

00/809 - Contrat de maintenance des modules du progiciel des Ressources Humaines - Avenant.

00/810 - Maintenance du parc des télécopieurs - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/811 - Achat de télécopieurs et matériels de communication - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/812 - Maintenance des matériels informatiques dits transportables - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/813 - Achat équipements radio communication - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

.../...

00/814 - Achat de fournitures de câblage - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/815 - Contrat de maintenance des autocommutateurs des services municipaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/816 - Achat équipements périphériques informatiques - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/817 - Maintenance de la matrice de vidéo communication pour la surveillance du bâtiment de l'Hôtel de Ville - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/818 - Réalisation de prestations ponctuelles de câblage dans les bâtiments municipaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

00/819 - Acquisition de serveurs sous système d'exploitation Unix et NT pour hébergement de futures applications de gestion - Lancement d'un appel d'offres ouvert.

Adoptés.

DECENTRALISATION

00/820 - Crédits décentralisés - Aides financières en faveur d'actions dans les quartiers.

00/821 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Fonds de Participation des Habitants - Subventions.

Adoptés.

LOSC

00/822 - Dégradations des installations du Stade Grimonprez Jooris - L.O.S.C. - Demande d'indemnisation.

00/823 - Stade Grimonprez Jooris - Mise aux normes - Programme complémentaire - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

Monsieur le Maire, il n'y a pas de dossier particulier si ce n'est une décision modificative qui permet de redéployer des crédits notamment pour des actions qui concernent les quartiers de la ville.

Je sais cependant que Monsieur BIENVENU souhaite intervenir sur l'un des dossiers que je présente et qui est celui du stade.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, dans la délibération 00/823 il est prévu des travaux complémentaires d'aménagement du stade. On a déjà dépensé 16,5 M.F. pour la rénovation du stade Grimonprez-Jooris pour, entre autres, faire passer la capacité à 21.000 places.

La montée du club en première division vous a obligés à engager ces travaux à la demande de la Ligue Nationale de Football. Et maintenant, de nouvelles exigences de la Ligue nous obligent à réaliser des travaux complémentaires, en particulier au niveau de l'éclairage et des accès ainsi que des parkings.

.../...

Ces travaux, à mon avis, sont un cataplasme sur une jambe de bois. Si, comme nous le souhaitons tous, le LOSC continue à jouer dans de bonnes conditions, on peut imaginer un jour ou l'autre que notre club deviendra européen.

Comment, dans ces conditions, parviendrez-vous à résoudre les exigences en la matière ?

Le stade Grimonprez est vétuste, les parkings sont exigus, il est difficilement accessible. Les accès par les transports en commun sont inexistant, les entrées et les sorties après matches sont pénibles, longues et laborieuses.

Il est donc indispensable, afin d'éviter la multiplicité de travaux complémentaires, parce que nous en serons bientôt à 25 M.F., pour une rénovation qui s'avère médiocre, d'envisager la construction d'un nouveau stade permettant d'accueillir notre club et ses supporters dans des conditions qui leur soient dignes.

Bien sûr, vous me direz que nous n'en avons pas les moyens. Mais rappelez-vous que lorsque nous avons examiné les propositions de repreneurs potentiels du club, une équipe de repreneurs vous proposait la construction d'un nouveau stade, financé grâce à des capitaux privés émanant d'entreprises régionales.

Vous avez refusé cette solution, il vous appartient maintenant d'en tirer les conséquences.

Monsieur le Maire - On continue la discussion.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Monsieur le Maire, je comprends l'interrogation de Monsieur BIENVENU, d'autant que j'ai cru comprendre qu'il avait lui, pour sa part, choisi l'une des solutions parmi les nombreuses qui ont été envisagées pour l'avenir d'un stade dans cette métropole.

Je vais dire d'abord, pour être bien clair, et tous ceux qui ici ont participé à la commission de privatisation du LOSC s'en souviennent, que les repreneurs que nous n'avons pas choisis ne proposaient pas de construire un stade mais de participer au financement de la construction d'un stade.

Quand on participe à hauteur de 10% à la construction d'un stade qui vaut 1 milliard, il reste 900 M.F. à trouver pour la collectivité. Donc, cela restait à préciser.

Nous avons fait part de cette proposition aux repreneurs actuels qui n'ont pas fermé la porte à ce qui pourrait être une opération mixte dans l'avenir.

Le problème n'est pas dans le choix passé que nous avons fait des investisseurs, il est dans les choix que nous ferons pour l'avenir.

Que dire à cet effet ?

1°) Nous l'avons toujours dit, il n'y aura pas de grand club à Lille sans grand stade.

2°) En ce qui concerne la compétence des équipements sportifs de nature métropolitaine, vous n'êtes pas sans savoir que nous sommes en plein débat entre les Villes et la Communauté Urbaine pour savoir qui aura la compétence.

.../...

Je crois pouvoir dire que ce sera plus certainement la Communauté Urbaine, au vu des discussions qui sont engagées, et je ne crois pas trahir l'avis ni de la Majorité de cette assemblée, ni de l'Opposition qui participe aux discussions que nous avons actuellement à la Communauté Urbaine.

Nous aurons à prendre des décisions dans un avenir proche sur le choix du stade que nous voudrions pour le LOSC.

Il y a trois solutions qui s'offrent à nous.

Première solution. La construction d'un nouveau stade, c'est-à-dire, alors que nous disposons déjà de deux stades dans la métropole, le Stadium Nord et Grimonprez-Jooris, au minimum 600 M.F. C'est le coût d'un nouveau stade.

Participation privée, investissement public, croisement des financements avec ceux du Contrat de Plan, tout cela est envisageable mais cela voudrait dire, aujourd'hui, proposer aux habitants de cette métropole, qui ont déjà deux stades, d'en construire un troisième qui serait un stade de gabarit suffisant pour envisager des rencontres européennes pour un club qui pourrait devenir européen.

Deuxième solution. Restructurer le Stadium Nord. C'est possible, des études ont été faites. C'est assez coûteux, les coûts que nous avons avoisinés les 400 à 500 M.F. pour faire un stade de 30.000 à 40.000 places.

C'est une des possibilités qui seront offertes à la Communauté Urbaine.

Je profite de l'occasion pour dire que nous avons eu six mois pour répondre aux exigences de la Ligue, six mois pour faire passer ce stade de 15.000 à 21.000 places. C'est sous la maîtrise d'ouvrage de la Ville, avec les services de la Ville, Monsieur le Maire, que l'ensemble de ce chantier a été mené et qu'il a conduit à pouvoir ouvrir la nouvelle saison avec un stade qui est capable d'accueillir plus de 20.000 personnes.

La troisième solution est donc d'étendre cette ceinture d'une tribune supérieure, qui existe au stade Grimonprez-Jooris, sur l'ensemble du stade et de le couvrir.

Les études préliminaires, là aussi, ont été faites et nous savons que nous pourrions réaliser ce type d'investissement pour environ 200 M.F.

Voilà, l'ensemble des éléments seront mis sur la table au moment où il faudra choisir.

Vous dites qu'il y a des problèmes de stationnement à Grimonprez-Jooris, c'est vrai, mais il est vrai aussi que lorsqu'il y a des problèmes, on peut chercher des solutions. Il y a des stades à Marseille ou à Bordeaux qui sont situés en cœur de ville dans lesquels il n'y a pas non plus des milliers et des milliers de places susceptibles d'accueillir les spectateurs.

Il faut savoir aussi qu'un stade, c'est une petite vingtaine de matches par an. Donc, on ne construit pas des infrastructures de stationnement uniquement pour 20 soirées par an. Il y a peut-être des aménagements, du stationnement déporté, etc...

Enfin, tout cela fait partie de la discussion. Nous sommes bien conscients qu'il faudra un grand stade et qu'en temps opportun, il faudra être capable de le décider. Encore faut-il laisser à ceux qui en auront la compétence le pouvoir de le décider.

.../...

Les supporters nous regardent, l'équipe du club nous regarde et puis la population nous regarde aussi. Il y aura donc des choix, trois possibilités. Il y aura des coûts en face des choix. Et puis il y aura la décision de la collectivité qui sera compétente le moment venu. Je pense qu'il s'agira bien plus certainement de la Communauté Urbaine de Lille que de la Ville de Lille, même si la Ville de Lille aura naturellement son mot à dire.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur ROMAN.

Monsieur BURIE.

M. BURIE - Non, Monsieur ROMAN a bien résumé.

Monsieur le Maire - Effectivement, je pense que Monsieur ROMAN a bien résumé la situation.

Je vais donner la parole à Monsieur DEMAILLE. J'ai pensé que nous pourrions maintenant aborder les problèmes de santé, le Contrat Territorial de Santé. Ensuite, nous traiterons les problèmes de l'Education Nationale.

Monsieur DEMAILLE, vous avez la parole.

Chemise n°27

Rapporteur : Monsieur DEMAILLE,
Adjoint au Maire

SANTE PUBLIQUE
LUTTE CONTRE LA TOXICOMANIE - C.C.P.D.

00/941 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Santé.

Adopté.

00/942 - Présentation du Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) de Lille avec le Département du Nord - Actions à financer au titre de l'exercice 2000.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, en s'engageant dans un Contrat Territorial de Santé (C.T.S.) avec le Département du Nord, pour une durée de trois ans à compter de l'année 2000, la Ville de Lille affiche clairement sa volonté de contribuer à une politique de prévention de la santé sur son territoire.

Si l'aire géographique du C.T.S. concerne la ville de Lille et les communes associées d'Hellemmes et de Lomme, à ce jour, seul le volet relatif à la Ville de Lille trouve sa traduction en termes d'actions. Ce programme sera donc étendu aux deux territoires d'Hellemmes et de Lomme après consultation et concertation avec les représentants respectifs des communes concernées.

La Ville de Lille n'entend pas se substituer aux compétences de quelque autre acteur de santé, quel qu'il soit. Les actions que nous vous proposons relèvent des champs de la prévention et de la promotion de la santé, à l'exclusion des soins.

Elaboré avec le Département du Nord, dans le cadre de sa participation au dispositif Contrat de Ville, le C.T.S. s'inscrit nécessairement en cohérence avec les orientations politiques définies au niveau du Gouvernement, du Contrat de Ville en agglomération de Lille-Roubaix-Tourcoing, du Plan Départemental d'Action Solidarité-Santé 1999/2003 du Département du Nord et de la Ville de Lille elle-même.

.../...

Il s'inscrit également dans les priorités établies par la Conférence Régionale de Santé, au travers de ses Programmes Régionaux.

Dans un premier temps, un Diagnostic Local Partagé, associant les acteurs de terrain des dix quartiers de la ville, regroupés au sein du Comité Technique du C.T.S., sous la direction de son Comité de Pilotage, a été réalisé autour des trois thèmes suivants :

- Santé et précarité sociale,
- Santé des enfants et des jeunes
- Conduites de consommation à risques.

Cette longue démarche de concertation avec les quartiers a eu pour objet de recueillir des données statistiques sur Lille, en les complétant par des éléments d'ordre qualitatif rapportés par les acteurs de terrain.

La Ville de Lille et ses deux communes associées sont à l'image de la situation socio-sanitaire de notre région. Ce diagnostic partagé souligne des problèmes de santé qui ne sont pas négligeables.

Dans le cadre des pathologies liées à la précarité sociale, on relève :

- des problèmes de santé mentale et de souffrance psychologique,
- un retard diagnostique lié aux problèmes d'accès et de recours au système de soins, avec une prise en charge sanitaire trop tardive. Une partie de cette population reste en effet en dehors du système de soins et n'est même plus accessible à une évaluation des problèmes de santé.

En revanche, si toutes les tranches d'âges sont touchées par le phénomène de précarité, il faut dire que l'introduction de la Couverture Maladie Universelle (C. M. U.) et le début de mise en réseau des acteurs de la précarité ont déjà apporté d'importantes améliorations dans ce domaine.

Les données concernant la santé des enfants et des jeunes montrent, parmi d'autres, l'importance en nombre des caries dentaires, des troubles du sommeil et des déséquilibres alimentaires.

Enfin, dans les conséquences médicales des conduites de consommation à risques, on peut retenir :

- une aggravation de la surmortalité par cirrhose alcoolique, en particulier chez les femmes de moins de 65 ans, et une légère diminution de la surmortalité par cancers du poumon.

Ainsi, les travaux menés par les trois groupes thématiques au sein du Comité Technique, avec le soutien méthodologique de l'Observatoire Régional de la Santé Nord/Pas-de-Calais, dirigé par le Professeur SALOMEZ, ont permis de dégager des objectifs généraux et spécifiques du Contrat Territorial de Santé de Lille.

Nous définissons trois objectifs :

- premier objectif favoriser pour tout Lillois le plein exercice de son droit à la santé,
- deuxième objectif : améliorer la santé des habitants par le développement d'une politique de prévention et de promotion de la santé,

.../...

- troisième objectif : développer des stratégies de soutien pour contribuer à la mise en œuvre de la politique de santé publique de Lille.

Ainsi, 16 actions, portées par 12 associations, vous sont présentées au titre de l'année 2000, pour un budget global de 751.710 F. La participation financière de la Ville de Lille, déjà obtenue sans aucune demande supplémentaire, correspond à 385.855 F, l'autre moitié étant versée par le Conseil Général du Nord que nous sommes heureux de remercier.

De façon plus précise, les quatre premières actions qui relèvent de notre premier objectif et qui se déclinent en terme d'accès et de recours aux soins, visent essentiellement les personnes en situation de précarité.

L'Association Martine Bernard, au titre de la Fédération Nationale des Associations d'Accueil et de Réadaptation Sociale, présente un projet de création de réseaux locaux de proximité à travers l'élaboration d'un guide des ressources sur deux quartiers de la ville Lille : Centre et Bois Blancs.

L'Association Magdala propose un projet permettant aux personnes en difficulté de retrouver confiance en elles, de favoriser leur expression, leur prise de parole et de responsabilité.

Le Comité Régional d'Education pour la Santé définit un projet d'étude sur les besoins et les attentes des personnes en souffrance psychique dans le quartier de Lille Centre.

Enfin, le Centre de Soins Eugénie Smet, présente un projet d'accompagnement auprès des personnes en difficulté dans le quartier des Bois Blancs en vue de réduire leur isolement et d'apporter un soutien moral aux personnes âgées ou aux familles dans le désarroi.

Le deuxième objectif est recouvert par neuf actions.

Le 6ème anniversaire du P.A.R.I. sera une préfiguration du réseau alcoologique lillois en l'an 2000.

Les actions présentées par l'Espace Santé du Faubourg de Béthune, le Centre de Soins du Faubourg d'Arras et l'Association Mieux-Etre sont des actions d'éducation pour la santé. Elles visent à favoriser les apprentissages par rapport à l'hygiène corporelle ou alimentaire, ou à développer des attitudes et des comportements de résistance face à une offre illicite, plus particulièrement à destination des enfants de 5 à 11 ans.

Des projets portés respectivement par le Centre Social Marcel Bertrand et Mosaïque visent à renforcer les comportements favorables à la santé des adultes par une information sur les thématiques de santé.

Enfin, la Maison de Quartier des Bois Blancs propose des actions de prévention globale, avec les habitants, à travers un relais de Mieux-Etre.

Les trois dernières actions relèvent du troisième objectif. Elles sont portées par le Comité Régional d'Education pour la Santé, l'Espace Santé du Faubourg de Béthune et le Centre Social Godeleine Petit. Elles visent à optimiser les compétences des acteurs locaux (professionnels, habitants, bénévoles) à travers des modules de formation et un accompagnement méthodologique.

L'ensemble de cette démarche de concertation doit être suivi et surtout évalué. Dans ce but, le Comité de Pilotage du C.T.S. de Lille reste l'instance de décision et de validation. Le Comité Technique devient le Comité de Suivi et d'Evaluation. Les groupes techniques sont maintenus et alimenteront un Observatoire Local de la Santé sur notre territoire.

.../...

Les perspectives et les fonctionnements de ce Contrat Territorial de Santé seront enfin régis par un Contrat d'Objectifs entre la Ville de Lille et le Département du Nord. Nous solliciterons également d'autres partenariats, notamment avec l'Etat, le Conseil Régional Nord/ Pas-de-Calais, la C.P.A.M. de Lille, la Mutualité du Nord, la Caisse d'Allocations Familiales, le C.H.R.U. de Lille.

Mesdames, Messieurs, en présentant au Conseil Municipal de Lille le premier Contrat Territorial de Santé, je souhaite exprimer ma profonde gratitude envers toutes celles et tous ceux qui y ont beaucoup et longtemps travaillé :

- Présidents, Présidentes et membres des Conseils de Quartiers,

- bénévoles des groupes de travail du Comité Technique,

- élus et personnels administratifs du Conseil Général du Nord, tout particulièrement Monsieur Bernard DEROSIER, Président du Conseil Général du Nord, que je suis heureux de remercier chaleureusement, Monsieur Patrick KANNER, Vice-Président du Conseil Général, et Madame le Docteur LECOMTE, Directrice du Service de Prévention Santé,

- et enfin, -last but not least,- les personnels administratifs du Service Solidarité Santé de notre Ville, avec une mention spéciale pour Monsieur Jean-Pierre GUFFROY, Secrétaire Général Adjoint, et Madame Manuelle MILHAU.

Mes chers collègues, en vous demandant de voter la délibération que j'ai eu l'honneur de vous présenter, il me reste à vous remercier de l'aimable attention que vous avez bien voulu me prêter.

Monsieur le Maire - Monsieur RICHIR.

M. RICHIR - Nous examinons ce soir ce Contrat Territorial de Santé qui est, au cours de ce mandat, la première manifestation importante d'un projet santé de votre équipe sortante, un an d'ailleurs après l'adhésion de la Ville de Lille au réseau des Villes Santé de l'O.M.S.

Ce sujet nous est d'autant plus cher que, puisque chacun est à l'heure de son bilan, nous avons fait avec Alex TURK, en 1995, du volet santé à mener dans cette ville un axe extrêmement fort avec tout un ensemble de propositions que nous avons, en leur temps, déclinées.

Ce soir, c'est à l'occasion de la politique déclinée par le Conseil Général du Nord que nous examinons ce Contrat Territorial de Santé.

Je le dis tout de suite, en tant que tel, et tel qu'il se présente, nous le voterons pour une simple raison c'est qu'aucune des actions qui nous sont présentées ce soir n'est mauvaise en soi, bien au contraire, elles sont toutes intéressantes, elles sont toutes portées par des associations et des structures qui ont largement fait la preuve de leur action, de leur connaissance des dossiers. Donc, en tant que tel, ce Contrat Territorial de Santé, nous le voterons, bien entendu.

Mais pour autant, peut-on considérer qu'il s'agisse, à l'échelon d'une ville, et dans le champ peut-être un peu nouveau qui apparaît progressivement des compétences d'une ville en matière de santé, peut-on considérer ce Contrat Territorial de Santé comme suffisant à l'échelon de l'engagement de notre commune ?

.../...

Eh bien, nous ne le croyons pas. Nous pensons que dans l'histoire qui s'écrit des nouvelles compétences de collectivités, les communes ont pratiquement à élargir leur auto-saisine sur un certain nombre de questions de santé.

Bien sûr, il n'est pas question qu'elles prennent en charge des compétences très larges, très coûteuses en matière d'équipement, en particulier en matière d'infrastructures. Mais nous pensons que les communes peuvent, en matière de santé, et singulièrement de santé publique, jouer un rôle de facilitateur et que dans cette logique de réseaux et de réseaux de soins qu'on voit lentement se décliner dans ce pays et en particulier, politique de réseaux et de filières qui, on l'a un peu oublié, permettez-moi de le rappeler, était le fondement de l'une des ordonnances dites JUPPE et qui en particulier posait les bases des réseaux et des filières de soins, on a besoin aujourd'hui de communes qui s'engagent et qui s'engagent fortement.

Dans la démarche qui nous est proposée ce soir, il y a un document -je ne sais pas, mes chers collègues, si vous avez tous pris la peine de le lire en détail, je le pense, mais ceux qui ne l'auraient pas fait, je les engage à le faire- il y a l'excellent -j'allais dire hélas- l'excellent dossier de diagnostic de santé partagé établi par l'Observatoire Régional de la Santé.

Si vous lisez attentivement ce document, et en particulier si vous en lisez les annexes, vous découvrirez, et c'est tout le mérite du travail de l'O.R.S., que Lille est une ville dont l'état de santé de la population n'est pas bon et surtout qu'il est terriblement marqué par la pauvreté.

C'est le grand mérite du travail de l'O.R.S., et en particulier de cette démarche très originale de l'O.R.S. du Nord/ Pas-de-Calais, à mon avis d'ailleurs insuffisamment sollicité par les élus de cette région, que d'avoir développé cette notion de géographie de la santé et d'avoir montré en particulier que les moyennes régionales ou les moyennes communales cachaient des réalités très différentes car elles n'étaient que des moyennes et que, dans certains territoires, les bonnes situations des uns et les situations très difficiles des autres créaient des moyennes artificiellement correctes, alors qu'on voit bien sur Lille que certains quartiers sont terriblement touchés par la précarité.

Je vous engage en particulier à lire en détail les résultats d'une des annexes en page 14 qui concernent les examens de santé des enfants de 4 ans. Ces examens sont bien la reproduction des situations de pauvreté et d'exclusion puisqu'il s'agit d'enfants par définition nés depuis 4 ans.

Et on retrouve des chiffres terribles, que les acteurs sur le terrain connaissent bien mais dont on prend insuffisamment conscience à bien des endroits.

25% des enfants d'une classe d'âge à Lille ont des troubles du langage.

Lorsqu'on a un tel chiffre, 25%, on a presque inscrit dans une fatalité qu'il nous faut bien entendu refuser et combattre, on a presque inscrit les chiffres d'échec scolaire en C.P., les chiffres d'échec scolaire ensuite au collège et pour partie, les chiffres de difficultés à s'intégrer dans la vie et à assumer pleinement sa citoyenneté.

Nous avons donc ces diagnostics de bonne qualité et quand nous reprenons les actions qui nous sont proposées dans trois des thématiques du Programme Régional de Santé que sont, comme le rappelait Monsieur DEMAILLE, Santé-Précarité, Santé des Jeunes et Conduite de Consommations à Risques, la Commune nous propose de décliner un certain nombre d'actions.

Mais pour ce qui nous concerne, nous souhaiterions, parce qu'il faut s'inscrire dans une logique, qu'au fil du temps, et ce sera notre proposition pour les années à venir, on insiste très fortement sur les problèmes de la petite enfance et également les problèmes des jeunes parents.

.../...

Je suis en effet très frappé de voir aujourd'hui l'extrême désarroi ou l'extrême difficulté de ces jeunes couples, de ces jeunes femmes souvent isolées, face à ces situations.

Nous vivons actuellement dans certains quartiers une situation terrible, à savoir que la situation sanitaire, la situation d'insertion dans la vie de la cité de certains enfants de 4 ans, de 10 ans, de 15 ans, est de moins bonne qualité que n'était celle de leurs grands-parents par exemple. Il y a des quartiers, Moulins, Wazemmes, Bois Blancs et Lille Sud, Fives aussi, où on voit des enfants qui connaissent des situations qui se sont dégradées et qui vont être moins bonnes que celles de leurs parents et de leurs grands-parents, ce qui bien entendu nous interpelle très fortement.

Je conclurai cette intervention en disant que nous approuverons le projet qui nous est présenté ce soir de Contrat Territorial de Santé, mais qu'il nous paraîtrait important d'ajouter beaucoup plus encore à l'avenir un volet petite enfance. Je parlais de l'examen des enfants de 4 ans par exemple, on peut déplorer que durablement à Lille seuls 70% des enfants de 4 ans bénéficient de cet examen dont on sait l'importance essentielle.

Enfin, j'ajouterai un point mais je ne développerai pas plus parce qu'on pourrait y passer un long moment et ce n'est pas le lieu d'un Conseil Municipal.

On peut regretter également qu'une autre approche n'apparaisse pas dans une politique municipale de santé. Nous pensons, et c'est bien là la logique de l'adhésion à un réseau Villes Santé de l'O.M.S., qu'il est important dans une ville de développer une expertise santé sur tout un ensemble de dossiers de la vie communale et que cette expertise santé soit au service des délégations.

Il est dit en particulier dans le préambule du document qui nous est proposé ce soir « A travers cette définition -donc, la définition de santé de l'O.M.S.-, on conçoit aisément que pour contribuer au bien-être des citoyens de notre cité, il nous faudra aussi agir sur des déterminants tels que l'habitat, le cadre de vie, l'environnement socio-économique. »

Nous disons que pour pouvoir faire cela, il faut forcément qu'une délégation santé, qu'une action santé forte joue un rôle d'expertise sur les questions de logement, sur les questions de cadre de vie, sur les questions de qualité de vie, sur l'environnement scolaire.

Un exemple. Quand on voit dans cette étude que 10% des enfants ont des troubles du sommeil, on perçoit bien l'importance aussi de la qualité du bâti par exemple, de la lutte contre la promiscuité, etc... dans ce type de lutte.

Nous regrettons un peu ce soir qu'il n'y ait pas aussi cette proposition de développer une expertise santé au bénéfice de l'ensemble des délégations de la Ville de manière à ce que, effectivement, l'ensemble des délégations aient bien comme objectif l'amélioration de la qualité de vie et du bien-être de chaque citoyen. Mais cela, c'est une autre histoire, ce sera un autre débat, dans d'autres lieux.

Monsieur le Maire - Monsieur CUCHEVAL.

M. CUCHEVAL - Tout simplement, le Groupe Communiste salue ce Contrat Territorial de Santé pour sa qualité et pour la somme de travail qu'il représente.

Il ne s'agit rien de moins que de s'attaquer à l'un de nos soucis les plus tenaces, le retard de cette région en matière de santé, malgré la qualité reconnue de nos équipements.

.../...

La méthode proposée, qui repose sur un ensemble d'actions de prévention et la mise en synergie de savoir-faire et de bonnes volontés, est sans doute la seule qui permette des progrès significatifs dont nous avons un criant besoin, comme le rappelait d'ailleurs Monsieur RICHIR à l'instant.

Le Groupe Communiste soutient donc ce dossier qui s'inscrit à l'évidence dans un combat historique pour l'égalité de nos concitoyens face à des difficultés matérielles et sociales persistantes.

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Je voudrais dire un mot.

Monsieur RICHIR, vous avez raison de reprendre inlassablement, dans toutes les réunions du Conseil Municipal, la situation difficile de l'état de santé de notre région. Elle est la conséquence d'un siècle et demi d'industrialisation, on le sait, on ne va pas l'effacer d'une année sur l'autre.

De plus, les années de chômage que nous avons connues ont encore aggravé la situation. Tout cela, nous le savons. Mais nous savons aussi que Madame la Ministre de l'Emploi et de la Solidarité a accompli, avec l'ensemble du Gouvernement, un travail considérable pour que nous en sortions.

La ville de Lille était une ville noire, avec des quartiers en extrême difficulté, des logements insalubres. Tout n'est pas réglé mais elle devient une ville élégante.

Il faut aussi tenir compte du fait que si on a de grandes difficultés sur le plan santé, cela est dû à un héritage très lourd, avec des handicaps qui nous viennent d'hier. Mais les choses changent ! Il faut le dire aussi ! Il faut le dire à toutes les réunions du Conseil Municipal.

En tout cas, je suis très heureux ce soir puisque, en votre nom, je suis Président du Conseil d'Administration du C.H.R.U. de Lille. Je peux vous dire que j'ai pris connaissance avec beaucoup d'attention du palmarès des 50 meilleurs hôpitaux de France établi par une équipe de journalistes.

Dans ce classement, le Centre Hospitalier Régional de Lille se situe en cinquième position, ce qui représente un gain de 3 places depuis le précédent classement. Et cette cinquième place parmi les meilleurs établissements de l'ensemble du pays constitue un très beau résultat, sachant notamment que 500 établissements ont été contactés pour établir ce palmarès.

Mais surtout, cette excellente cinquième place vient récompenser -je le sais particulièrement- la qualité des soins médicaux dispensés au C.H.R. et en particulier en neurologie, en cardiologie médicale et en chirurgie orthopédique.

Plus largement, ce bon résultat souligne une qualité de soins et une qualité de gestion du C.H.R. de Lille.

Je voudrais profiter de l'occasion pour adresser mes félicitations à la Direction, aux équipes médicales ainsi qu'à l'ensemble du personnel de cet établissement. Et signaler que Monsieur DUMONT, qui était d'ailleurs présent tout à l'heure, puisqu'il fait partie du Comité d'Entraide de la Légion d'Honneur, Comité de Lille, fait également un excellent travail à la tête de son Agence.

Alors, la situation évolue favorablement. Nous commençons à avoir un hôpital qui rayonne d'ailleurs sur l'ensemble de la région.

.../...

Je dois dire, Madame la Ministre -je n'avais pas prévu de dire cela mais devant un tableau assez noir de la situation-, je dois dire, en tant que Président du C. H. R. U. que vous avez accordé, ces dernières années, des dotations vraiment exceptionnelles en faveur du C.H.R.U. et d'autres hôpitaux de la région, si bien qu'on assiste véritablement -Monsieur BIENVENU, cela vous fait rire- et en tout cas nous sommes sur la voie d'un redressement spectaculaire !

En tout cas, ce que je vous dis, c'est l'exacte vérité. Alors, n'allez pas toujours reprendre le tableau noir ! De temps en temps, il y a des taches lumineuses et blanches. C'est mon rôle, lorsque vous broyez du noir, de lever un peu l'espérance et de dire que la situation change formidablement.

J'espère que vous prenez en compte le fait que la ville change. Eh bien, prenez en compte aussi que dans le domaine de la santé, certes, il y a encore beaucoup à faire, mais que nous progressons. Je voulais le dire.

Monsieur DEMAILLE.

M. DEMAILLE - Monsieur le Maire, je remercie le Docteur RICHIR de son intervention, ainsi que Monsieur CUCHEVAL.

Je participe tout à fait à l'ensemble des considérations qu'il a bien voulu développer.

Je voulais simplement ajouter ceci.

SAINT-JUST disait que le bonheur est une idée neuve en Europe. Je tiens à affirmer que la prévention reste dans certains esprits, et en particulier médicaux, une idée neuve en France.

Pour ceux qui, comme Monsieur RICHIR, ont une bibliographie à jour, car c'est un excellent médecin de terrain auquel ses fonctions ont donné une compétence générale, le dernier rapport publié par l'Institut National de la Santé et de la Recherche Médicale, l'INSERM, qui s'appelle « Les inégalités sociales en santé » montre bien que le diagnostic partagé de l'état de santé de la ville de Lille est un des éléments de constatation sanitaire. Il indique simplement que la fracture sociale existe encore, qu'elle se double d'une fracture culturelle qui elle-même se double d'une fracture sanitaire.

Notre propos est donc, dans ce contrat de trois ans avec le Conseil Général du Nord, de commencer une dynamique de promotion de la santé et de prévention, dans le respect, je le répète, des compétences de chacun et singulièrement de l'Etat dont c'est la compétence primordiale.

Si le contrat est aujourd'hui celui de Lille, pour 2001, ce sont les communes associées d'Hellemmes et de Lomme qui seront prioritaires dans nos préoccupations.

Je voudrais terminer par une phrase très ancienne qui indique qu'il faut une très longue habitude, de très longues études et beaucoup de patience pour aboutir en prévention à un résultat qui n'est jamais immédiat mais à court et moyen termes.

Monsieur RICHIR, "La vie est courte, l'art est long, l'occasion fugitive, l'expérience trompeuse et le jugement difficile. Il faut non seulement faire soi-même ce qui convient mais encore faire que les choses extérieures y concourent".

Vous avez reconnu, mon cher confrère, la première pensée d'Hippocrate.

.../...

Monsieur le Maire - Je ne fais pas de commentaires, c'est trop beau.

Madame la Ministre.

Mme AUBRY - Juste deux mots puisque vous avez tout dit ainsi que le Professeur DEMAILLE.

Je voudrais d'abord aussi me réjouir de ce contrat de santé signé dans notre agglomération avec le Département. Si les missions essentielles aujourd'hui en matière de santé sont celles de l'Etat et du Département, nous avons la chance d'avoir un Département qui enfin prend en charge le problème de la prévention et de la santé et qui s'appuie sur les territoires.

Monsieur RICHIR, vous nous avez rappelé ce que nous savons tous, plus on est pauvre, moins on se soigne, plus on est dans un logement insalubre, moins on a de chances d'être en bonne santé. Nous le savons.

C'est la raison pour laquelle, personnellement, je me réjouis fortement de la volonté du Président du Conseil Général de nous engager dans cette réflexion avec lui.

Vous avez longuement fait référence à l'Observatoire Régional de la Santé. Je tiens à vous dire que ce sont ces documents de l'O.R.S. qui ont servi à mettre en place le schéma régional d'organisation de la santé. Donc, nous ne les découvrons pas aujourd'hui. Cela fait trois ans que dans le Nord/Pas-de-Calais nous travaillons sur les éléments de l'O.R.S., bassin de vie par bassin de vie, parce que c'est comme cela que nous avons pu mettre en place la politique hospitalière dont Monsieur le Maire vient de parler et les crédits qui ont été affectés aux différents C.H.R.U. ou hôpitaux en fonction de critères totalement objectifs.

Et c'est vrai qu'il y avait un retard considérable dans le Nord/ Pas-de-Calais. J'ai fait, dans la politique hospitalière, un des trois objectifs majeurs, après la réponse aux besoins de la santé et l'amélioration de la qualité des soins, de la réduction des inégalités, et c'est comme cela que notre région, notre ville, comme d'ailleurs le Pas-de-Calais, ont pu essayer de rattraper un retard.

Je rappelle que le précédent Gouvernement avait prévu de rattraper ce retard en 17 ans et que nous, nous pensons le faire en 5 ans. Encore 2 ans pour que nous arrivions à être à peu près au clair.

Comme vous, je pense que la Ville -et c'est bien ce qu'a dit le Professeur DEMAILLE- a un rôle à jouer, même si les missions majeures vont vers l'Etat et vers le Département. Je crois que c'est bien dans la logique qui a été présentée par Monsieur DEMAILLE, c'est-à-dire une prévention, une action de proximité, en s'appuyant sur les associations, sur les médecins, sur les professionnels de santé, que nous essayons d'engager.

A cet égard, le contrat qui nous est proposé aujourd'hui remplit pleinement son rôle et nous pouvons tous ensemble nous en féliciter. Martine FILLEUL le sait bien.

Vous dites qu'il faut que toutes les délégations s'en occupent. La politique de la ville a fait, vous le savez, un axe majeur de la politique de santé. Dans le cadre de Faubourg de Béthune, c'est par exemple à partir du bilan des enfants de 4 ans, qui nous a montré que 25% des enfants de ce quartier avaient des problèmes psychologiques et de positionnement d'eux-mêmes par rapport à la société, que nous avons engagé le travail qui est mené actuellement et qui a d'ailleurs entraîné notamment la mise en place d'un espace santé.

.../...

On voit donc bien que nous n'avons pas attendu ces jours-ci pour intégrer cette politique de santé dans toutes les politiques. Je pourrais parler aussi de ce que fait Monsieur CACHEUX en matière de logement dans le cadre de la logique globale sur le saturnisme par exemple. Il y a de multiples actions que nous essayons de mener en parallèle pour améliorer effectivement l'état de santé de notre population.

Nous savons bien qu'il y a des gens qui souffrent dans notre ville et qu'il y a donc des gens en mauvaise santé.

J'ajouterai qu'avec la C.M.U., nous avons maintenant dans notre ville des gens qui peuvent enfin se soigner. J'ai rencontré encore la semaine dernière une dame qui m'expliquait qu'elle pouvait enfin avoir une dentition normale et une autre dame qui m'a parlé d'une opération de strabisme pour son enfant grâce à la C.M.U. Nous voyons que peu à peu les choses avancent, même si, comme l'a dit Monsieur le Maire, nous savons aussi qu'il reste beaucoup à faire.

Monsieur le Maire - Merci, Madame la Ministre.

Monsieur le Président du Conseil Général.

M. DEROSIER - Monsieur le Maire, quelques mots.

Pour dire, en effet, en qualité de Président du Conseil Général, la satisfaction qui est la mienne et celle de mes collègues, Conseillers Généraux, ici présents de voir la Ville de Lille s'engager aux côtés du Département dans l'un des nombreux Contrats Territoriaux de Santé que nous espérons signer à travers l'ensemble du département.

Nous connaissons bien la situation sanitaire de la métropole, de Lille en particulier, mais nous savons aussi qu'elle est parfois plus difficile encore dans le Bassin de la Sambre par exemple ou dans quelques parties du département où les difficultés économiques que vous avez rappelées tout à l'heure sont parfois à l'origine de situations dramatiques.

Le fait que la Ville de Lille s'engage ainsi sur un Contrat Territorial de Santé, que nous avons initié, et c'était éventuellement un des arguments de réponse à Monsieur RICHIR qui regrettait qu'on ne l'ait pas fait plus tôt. Avant 1998, il n'y avait pas d'initiatives en la matière au Département du Nord, nous l'avons fait. Quand je dis « nous », je devrais dire que Patrick KANNER, l'un de vos Adjoints, Monsieur le Maire, et l'un de mes Vice-Présidents, a été à l'origine de cette politique départementale de la santé. Je veux l'associer également aux remerciements que j'exprime au nom du Département.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur le Président.

Voilà un très beau débat sur la santé. Monsieur RICHIR, on vous remercie, vous l'avez aussi animé, Monsieur DEMAILLE, Madame la Ministre, Monsieur le Président du Conseil Général.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour voter le rapport ?

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Unanimité. Voilà un beau débat qui se termine par l'unanimité.

Adopté.

.../...

00/943 - Diagnostic Santé-Observatoire Régional de la Santé Nord/Pas-de-Calais (ORS) - Encaissement de la participation financière du Département du Nord - Financement pour solde.

00/944 - Prévention de la Délinquance - Subventions de la Ville à diverses associations.

00/945 - Prévention de la Délinquance - Actions de prévention et lutte contre la toxicomanie Programme 2000 - Subventions de la Ville - 2ème répartition.

Adoptés.

Chemise n°28

Rapporteur : Madame CAPON,
Adjoint au Maire

ENSEIGNEMENT - CAISSE DES ECOLES

00/946 - Ecoles publiques - Fournitures scolaires - Scolarité 2001/2002 - Appel d'offres.

00/947 - Achats de matériels informatiques dans les écoles publiques de la Ville.

00/948 - Groupe scolaire Gounod-Lavoisier - Réaménagement de la cuisine et du restaurant scolaire - Avenants.

00/949 - Travaux dans les écoles - Eté 2000 - Information.

00/950 - Classes d'environnement - Année scolaire 2000/2001.

00/951 - Classes d'environnement - Avenant aux marchés sur appels d'offres.

00/952 - Classes d'environnement - Personnel enseignant - Indemnités - Application des nouveaux taux.

Adoptés.

00/953 - Contrat Educatif Local - Validation des actions nouvelles - Année 2000.

Monsieur le Maire, il y a un dossier sur le Contrat Educatif Local qui vous a été longuement présenté au dernier Conseil Municipal de juillet.

Aujourd'hui, le rapport qui vous est soumis fait apparaître les actions prioritaires à maintenir et les actions nouvelles souhaitables.

Au premier rang de celles-ci est maintenu l'aménagement des rythmes de vie de l'enfant. Une activité conduite par la Ville depuis 1996 sur le site pilote du groupe scolaire Victor Duruy - Philippe de Comines dans le quartier de Moulins.

Permettez-moi de vous rendre compte rapidement de l'évaluation de ce dispositif.

Depuis cette mise en place, des activités scolaires le matin et de l'encadrement périscolaire de l'après-midi par des emplois jeunes, sur six jours, du lundi matin au samedi midi, prenant bien sûr en compte les rythmes de vie de l'enfant, nous avons ouvert 4 classes supplémentaires sur ce groupe.

.../...

L'évaluation des résultats scolaires amène cette école au cinquième rang des écoles lilloises quant à la réussite des C.E.2.

Les familles sont ravies que leurs enfants puissent accéder gratuitement aux activités associatives de loisirs, sportives et culturelles de leur quartier et de leur ville.

Une très bonne fréquentation scolaire, y compris le samedi matin, est relevée par les enseignants.

La participation sans faille des familles à tout encadrement de réunions et d'activités autour de l'école est une évaluation aussi de réussite.

Ce groupe était en difficulté en 1995. Il est actuellement en pleine extension. Les demandes d'inscriptions d'élèves y sont très nombreuses. C'est maintenant devenu une école pôle d'excellence.

Nous avons eu raison, Monsieur le Maire, d'initier ce projet. Tous les indices d'évaluation sont positifs et nous encourageant vivement à poursuivre l'effort financier et d'accompagnement qu'il nécessite bien sûr.

Merci de votre attention.

Monsieur le Maire - Merci, Madame CAPON.

Pas d'observations ? (non)

Tout le monde est d'accord pour adopter le rapport ? (oui) Adopté.

Chemise n°9, Monsieur VAILLANT. Monsieur BIENVENU a quelque chose à nous dire.

Chemise n°9

Rapporteur : Monsieur VAILLANT,
Conseiller municipal délégué

RELATIONS INTERNATIONALES - JUMELAGES

00/836 - Mise en place du 4ème programme européen "TACIS CITY TWINNING" à Kharkov (Ukraine)
- Signature du contrat avec l'Union Européenne - Passation d'une convention avec la Fondation de Lille.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, une remarque en forme de clin d'œil. Cette délibération a été rédigée avec une somme qui figure en euros et mon esprit souverainiste souhaiterait que vous y indiquiez également la somme en francs français.

Monsieur le Maire - Monsieur VAILLANT.

M. VAILLANT - Je me permets, pour répondre aussi sous forme de clin d'œil à Monsieur BIENVENU, de dire que j'ai entendu tout à l'heure qu'il était pour une équipe européenne en football. Il y a ici une équipe européenne sur le plan municipal, vous le constatez, je le crois, dans une large majorité.

.../...

Nous avons une subvention de financement de la Commission Européenne, soit 100.000 euros. Nous ne nous sommes pas permis de changer les chiffres.

Monsieur le Maire - Très bien.

Le rapport est adopté ? (oui)

00/837 - Participation hellemmoise au Tournoi de Football d'Erfurt - Règlement des frais de déplacement.

00/838 - Déplacement à KHARKOV (Ukraine) - Représentation de Monsieur le Maire - Règlement des frais.

Adoptés.

Chemise n°11. Madame BAERT sur le rapport de Monsieur FALISE.

Chemise n°11

Rapporteur : Monsieur FALISE,
Adjoint au Maire

DEMOCRATIE PARTICIPATIVE
CONSEIL COMMUNAL DE CONCERTATION

00/843 - Observatoire International de la Démocratie locale - Participation de la Ville de Lille.

Mme BAERT - Monsieur le Maire, mes chers collègues, si l'adhésion et la participation de notre Ville à un projet de création d'un observatoire international de la démocratie locale nous semblent correspondre à un esprit d'ouverture et d'échange en matière de démocratie participative, il nous semble cependant opportun de faire deux remarques sur ce dossier.

La première est de rappeler que la multiplication des outils ne doit pas faire oublier qu'un outil n'a de nécessité que s'il est efficace. Dans le cas contraire, c'est un gadget, voire une vitrine.

Je suis pragmatique de nature et puisque vous avez créé l'outil Conseil Communal de Concertation pour favoriser la démocratie participative dans notre ville, il serait opportun, avant d'en ajouter d'autres, de nous dire d'abord si cet outil-là est efficace, après quatre années d'usage que je qualifierai d'intensif au vu du nombre de réunions qui se sont déjà déroulées.

Et avant que Monsieur FALISE ne parcoure le globe terrestre pour montrer au reste du monde ce que fait la Ville de Lille dans le domaine de la démocratie participative, que vous exposiez d'abord aux Lillois ce qui a changé pour eux dans la vie de tous les jours depuis que le Conseil Communal de Concertation existe.

Quelles sont donc les retombées locales ?

Quels sont les avis ?

Quelles sont les propositions ?

Quelles sont les orientations qui ont été prises en compte par la Municipalité et qui ont surtout été traduites dans les faits ?

.../...

C'est cela qui est important pour les Lillois.

Ceci étant dit, il y a une deuxième remarque que nous souhaiterions faire.

Votre cœur balance vers la ville de Barcelone pour la participation de Lille à la construction d'un observatoire international de la démocratie locale mais il existe déjà un observatoire international de la démocratie locale.

Pourquoi vouloir en créer un autre ?

Voici rapidement quelques informations que vous connaissez mais que les Lillois ignorent peut-être.

En 1995, l'Union Européenne lance un très intéressant et vaste programme, le programme URBAN qui vise un partenariat direct et durable entre les villes du monde qui souhaitent confronter leurs expériences et travailler ensemble sur des thématiques communes.

Aujourd'hui, plus de 850 villes et collectivités locales de par le monde participent aux réseaux de thématiques de ce programme. L'un des réseaux est intitulé « la démocratie dans la ville ». Il a fait ses preuves puisque déjà plus de 200 villes, dont Barcelone mais aussi La Paz, Montevideo, Santiago, Marseille, Paris et Bordeaux, y adhèrent pour enrichir leurs propres travaux sur la démocratie participative.

La Commission Européenne a décidé en mars 1998 de confier la coordination de ce réseau à la Ville d'Issy-les-Moulineaux, pilote en matière de démocratie participative et d'utilisation des nouvelles technologies de l'information et de la communication dans ce domaine.

Elle a initié et mis en place en octobre 1998 un observatoire international de la démocratie locale. Cet observatoire répond parfaitement aux attentes de ce dossier.

Alors, ma question est simple : pourquoi la Ville de Lille, qui n'a jamais répondu aux appels de la Ville d'Issy-les-Moulineaux pour participer à ce réseau qui a fait ses preuves et qui est en plus largement financé par les fonds européens, se tourne aujourd'hui vers Barcelone pour créer un nouvel observatoire de la démocratie participative ?

Je n'ai rien contre la Ville de Barcelone mais avant de vouloir créer un site internet pour parler de démocratie participative, il faudrait peut-être que cette Ville se dote elle-même d'un site internet au niveau municipal. Vous ne trouvez pas ?

Pour toutes ces remarques, nous nous abstenons sur ce dossier.

La démocratie participative n'est pas un amalgame d'outils qu'on entasse pour faire parler de soi, ni une accumulation de rapports et d'avis qu'on met dans un tiroir sitôt qu'on les a écrits.

La démocratie participative telle que vous la concevez est prisonnière de vos choix partisans. Elle ne peut pas et elle ne pourra jamais s'épanouir ainsi.

La démocratie participative telle que nous la concevons et telle que nous la proposerons aux Lillois leur permettra non seulement d'exercer un réel pouvoir participatif à la vie de leur cité mais surtout de vivre concrètement leurs choix.

Merci.

.../...

Monsieur le Maire - Monsieur FALISE.

M. FALISE - Je remercie Madame BAERT d'avoir ainsi mis la vedette sur une délibération qui, dans mon esprit, était extrêmement modeste.

D'abord, je signale à Madame BAERT que nous avons déjà eu deux fois un rapport présenté sur le Conseil Communal de Concertation qui vous aurait permis d'exprimer l'ensemble des critiques, des attentes, des billevesées qui pourraient être les vôtres par rapport à cette instance.

Ceci étant, je vous signale également que tous les élus reçoivent régulièrement l'ensemble des avis, des projets d'avis, que tous les élus, y compris ceux de l'opposition, Monsieur LESERRE ne va pas me contredire, ont une information en profondeur sur ce que nous faisons au Conseil Communal de Concertation à chacune des séances de la Commission de la Démocratie Participative.

Il y a donc un effort considérable d'information des élus et d'écoute de ce que les élus ont à dire qui se fait et qui s'amplifie.

Je ne peux pas, parce que je suis vraiment honnête dans mon effort, vous dire « voilà le résultat du Conseil Communal de Concertation ». Ce serait de la tricherie parce que toute action d'idée est en même temps une action qui pénètre lentement dans les choses. Dans toute action collective, on contribue à une évolution, on ne peut pas dire « je suis le père de cette évolution ».

Ceci étant, si je regarde les P.L.A. Tourisme, avec leur efficacité, on vient d'en parler, les P.L.A. Commerce, avec leur efficacité, on vient d'en parler, toutes ces choses auxquelles nous avons été réellement impliqués, nous avons réellement pesé, je crois, et mes collègues Adjoints ne me démentiront pas, sur une bonne évolution.

Mais le travail le plus discret n'est pas nécessairement le moins bon.

« Vous cherchez à vendre le produit » je ne cherche pas à vendre le produit, je ne cherche pas à courir le monde, je l'ai parcouru pour d'autres responsabilités.

Mais si certains - et c'est le cas de Barcelone- s'intéressent à ce que nous faisons, je leur dis « voilà ce que nous faisons », sans en faire de grande publicité.

Or, il se fait que ce que nous faisons n'est pas nécessairement ignoré, que votre avis n'est pas nécessairement partagé, y compris par d'autres Municipalités, y compris par Issy-les-Moulineaux.

J'en viens maintenant au deuxième point de votre interrogation. Sur ce point, votre information me paraît effectivement quelque peu segmentée. Il est exact que Issy-les-Moulineaux qui avait pris contact avec moi-même, qui m'a invité, j'y suis allé,- avait commencé à mettre en place un observatoire qui était davantage un instrument technique, mais, en terme d'échanges en profondeur sur ce qui se réalisait réellement en démocratie participative, très peu de choses se faisaient.

C'est dans le cadre d'une rencontre, à laquelle je n'étais d'ailleurs pas présent, de villes intéressées de différents continents, y compris Barcelone et Issy-les-Moulineaux, qu'il a été décidé, avec l'accord d'Issy-les-Moulineaux, de créer un observatoire qui ne serait pas seulement un échange d'informations mais un lieu de réflexion et d'approfondissement.

.../...

C'est pour cela que des élus de Barcelone sont venus la semaine passée, une trentaine, étudier sur place ce que nous faisons. Après être allés à Porto Alegre au Brésil pour étudier le budget participatif, ils étaient allés à Rotterdam, il y a un an, pour étudier les nouvelles technologies, ils sont venus à Lille pour étudier ce que nous faisons. Je ne pouvais pas le leur refuser, même s'ils ne partageaient pas nécessairement votre appréciation sur le C.C.C.

Aujourd'hui, c'est avec l'accord d'Issy-les-Moulineaux que se fait cet observatoire qui ne sera pas seulement un échange technique mais également un approfondissement de réflexion, un effort de stimulation.

Il est assez habituel, si vous avez quelque expérience de la vie internationale, qu'il y ait toujours quelque peu de brouillard, quelque peu de compétition, qu'il y ait des rivalités, y compris au profit des fonds européens. Par conséquent, ils m'en ont encore parlé récemment, tout cela pourra se résoudre.

Sachez en tout cas, et j'espère que comme Lilloise vous n'en êtes pas triste, que par cette action, Lille est présente dans un certain nombre d'instances internationales qui se posent des questions qui, je crois, sont d'avenir.

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur FALISE.

Vous êtes d'accord pour adopter la proposition qu'on vous fait ?

pour : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception de l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

contre : néant

abstention : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale"

Merci. Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Chemise n°17

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur DEGREVE
Adjoint au Maire

LYCEES ET ENSEIGNEMENT SUPERIEUR

00/857 - Opération de relocalisation des CRDP - CDDP et IUFM dans le Grand Magasin - Fin de la mission SORELI - Avenant à la convention de mandat et clôture des comptes concernés.

00/858 - Semaine Européenne de la Philosophie - Modification.

Monsieur DECOCQ, vous avez une intervention sur le 858.

M. DECOCQ - Monsieur le Maire, comment vous dire les choses avec à la fois détermination et tact ? Je fais l'effort d'essayer d'être à la fois déterminé et de rester mesuré dans ce dossier qui n'a l'air de rien.

.../...

Pour faire court, disons tout de suite que nous allons voter contre pour deux raisons.

Des raisons qui tiennent, ainsi que je vous l'expliquais tantôt en Conseil privé, à la forme. Contrairement à toutes nos pratiques habituelles, et de façon singulièrement exceptionnelle, cette délibération n'a pas été débattue en Commission, et pourtant nous avons beaucoup d'éclaircissements à demander.

Car enfin, sur le fond, Monsieur le Maire, y a-t-il un arrière-plan politique qui saisisrait votre majorité ? Nous nous posons la question.

Y a-t-il un arrière-plan juridique ? Vraisemblablement. Nous lisons la presse comme tout le monde.

Mais s'il n'y a ni l'un ni l'autre, alors, pourquoi cette délibération qui vient reprendre une subvention donnée ? Et s'il y a un peu de l'un et beaucoup de l'autre, encore fallait-il s'en expliquer en Commission !

J'en ai terminé. Puisque nous sommes en plein débat « philosophique », méditons et reprenons cette parole de Roland BARTHES qui disait « le fond, c'est la forme » ou « la forme, c'est le fond », comme vous voudrez... Pour les deux raisons, nous voterons contre.

Merci.

Monsieur le Maire - Merci.

Madame HENAUT.

Mme HENAUT - Je voudrais d'abord excuser l'absence de Jean-Raymond DEGREVE qui est souffrant.

Nous voterons la délibération 858, sur laquelle il n'y a rien à dire, et nous tenons à faire une déclaration sur la 857 qui consacre la fin d'un projet qui a été bénéfique pour la Ville. Le sort du Grand Magasin reste maintenant en suspens et devra faire l'objet d'une autre attribution.

Parmi les perspectives qui s'ouvrent à nous, celle de l'implantation du Centre National d'Enseignement à Distance sera sans doute l'une des plus judicieuses et pourra permettre enfin, après le récent détournement du projet SOLEIL, de valoriser le potentiel universitaire lillois.

Nous espérons donc pouvoir reparler bientôt de ces dossiers d'une façon plus positive qu'aujourd'hui.

Monsieur le Maire - Merci.

Monsieur ROMAN.

M. ROMAN - Simplement deux mots pour répondre aux deux arguments de Monsieur DECOCQ.

Non, il n'y a pas d'arrière-fond politique. oui, il y a un fond juridique. Reconnaissons-le tout simplement.

Nous décidons de verser une avance sur subvention à une association chargée d'organiser une manifestation associative et philosophique à Lille. Il se trouve qu'après cette décision d'avance sur subvention, apparaît un contentieux, dont est saisie une juridiction, entre deux associations.

.../...

Ce contentieux n'étant pas réglé il est normal que la Ville de Lille recouvre les fonds qu'elle a donnés comme avance. C'est ce que propose tout simplement cette délibération. Nous avons donné une avance de 10% du montant de la subvention. Ce n'est pas prendre partie dans un contentieux, qu'il ne nous appartient pas de trancher, que de dire : la Ville de Lille, en attendant que ce contentieux soit tranché, récupère les 10% qu'elle a avancés, et protège ainsi l'intérêt de la Ville et des Lillois.

Il n'y a pas de raison particulière à chercher à cette délibération, et c'est le sens de cette demande qui est faite aujourd'hui à la Ville.

Monsieur le Maire - C'est relativement simple, Monsieur DECOQ.

Il y a deux associations en conflit, et nous, nous ne voulons pas rentrer dans ces affaires, mais nous devons défendre les intérêts de la Ville, c'est tout. Nous avons donné une avance sur subvention, et nous voulons la récupérer puisque la prestation n'a pas été faite et que les deux associations s'opposent. Si elles veulent continuer leur conflit, la justice tranchera, mais au niveau du Conseil Municipal, tout est clair.

Ceux qui sont d'accord pour voter ces deux délibérations le manifestent en levant la main :

- la délibération 857

pour : l'ensemble du Conseil Municipal

Adopté.

- la délibération 858 :

pour : les membres de la Majorité Municipale

contre : l'Intergroupe "pour une nouvelle démocratie municipale

Abstention : néant

Le Groupe Front National ne prend pas part au vote.

Adopté à la majorité.

Chemise n°18

Rapporteur : Monsieur CACHEUX,
Adjoint au Maire

URBANISME

00/859 - Association des Paralysés de France - Service accessibilité - Demande de subvention.

Adopté

00/860 - Concertation préalable au projet d'aménagement du Centre de Fives.

Monsieur le Maire - Une intervention de Monsieur BERNARD sur la 860.

.../...

M. BERNARD - Monsieur le Maire, je ne rappellerai pas, mais je le fais quand même en propos introductif, que le Schéma de quartier date de 1992 et que les études de faisabilité ont été menées cinq ans plus tard en 1997 sur deux ans. Je ne reviendrai pas non plus, mais je le mentionne quand même, sur les mutations difficiles du quartier de Fives qui n'en finissent pas de laisser des traces et des séquelles sociales.

Je me contenterai de relever quelques constats.

Jadis, on accusait la crise immobilière. Je ne sais pas aujourd'hui qui est coupable du fait que le quartier de Fives n'en finit pas de panser ses plaies. J'ai lu dans la concertation qui nous a été livrée que c'est l'immobilisme qui a prévalu pendant des années, que rien n'a bougé pendant douze ans, et que les seuls progrès qu'on a pu constater sont les occupations de bâtiments et de friches par des services publics ou des organismes publics.

Pourtant, personne ne conteste qu'il y a des interventions urgentes à faire dans ce quartier, et je crois qu'il faut sortir des bonnes intentions.

En matière de commerce de proximité il faut absolument enrayer cette chute, ces fermetures, et compenser au maximum les deux pompes aspirantes des deux centres commerciaux que sont V2 et Euralille. Je constate d'ailleurs que les cellules commerçantes inoccupées sont laissées à des associations par ailleurs subventionnées.

Alors, où en est le projet que l'on nous promettait à l'image d'Euralille ?

Concernant le foncier, je remarque qu'il n'est pas tranché, depuis de longues années, depuis la création de la V.R.U. qui a rasé 800 maisons qui sont à peine remplacées par les logements qu'a comptabilisés Madame AUBRY lors de son intervention en décembre dernier.

Où est le projet Docks de Londres, cette œuvre de géant que Boris 1er devait un jour mener à bien, mais nous savons tous que cela reste en grande partie de la légende.

Vous nous demandez aujourd'hui de donner un avis favorable à ce bilan de concertation alors que 14 personnes se sont prononcées par écrit pendant l'exposition en Mairie. Il aurait d'ailleurs certainement été intéressant de prolonger la consultation pour véritablement connaître les attentes des habitants en la matière.

Mais nous les connaissons, ces attentes. Ce sont des attentes en matière de sécurité. Les gens en ont ras-le-bol des agressions et du vandalisme sur leurs biens dans le quartier.

C'est une envie de faire respirer le quartier. Il n'y a que deux petits squares, celui de l'Ardemer, et celui dit des Mères, et vraiment, les gens ont envie que ce quartier soit davantage vert et fleuri, alors qu'on nous promet une grande place qui sera imperméabilisée, ce qui est une aberration totale quand on sait les intempéries qu'a connues le quartier de Fives.

Enfin, ce n'est pas le tout de faire un superbe aménagement sur la place de la Mairie il faut aussi soigner les entrées du quartier de Fives et de cela, je ne vois rien, malheureusement, dans les procédures qui nous sont proposées.

On constate que Fives est un quartier qui continue de mal se porter, malgré les aides publiques. En décembre de l'année dernière, nous nous étions abstenus sur le plan de développement local du quartier de Fives, et je vois que, finalement, les mois continuent de nous donner raison sur ce plan-là.

.../...

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Dans cette délibération qui projette de nouveaux aménagements pour Fives, il est effectivement prévu des nouveaux logements, des parkings souterrains, mais je pense qu'avant toute décision de ce type, il faut résoudre le problème des inondations et des écoulements d'eau pluviale. Monsieur DECOCQ a posé une question, et je pense qu'il serait peut-être utile de l'attacher à cette délibération.

Vous nous direz peut-être que tout ceci concerne la Communauté Urbaine de Lille, dans ce cas, il serait souhaitable que le Maire de Lille prenne contact avec le Président de la Communauté Urbaine de Lille pour régler ce problème. Merci.

Monsieur le Maire - Je fais cela tous les jours, Monsieur BIENVENU.

Monsieur FREMAUX.

M. FREMAUX - Quelques remarques.

Je suis choqué du ton qui a été employé au début de l'information sur Fives. Premièrement, cela ne correspond pas à l'état d'esprit des populations, et deuxièmement, c'est faire un mauvais sort à un quartier qui s'est mobilisé depuis longtemps pour maîtriser son destin et relever les paris difficiles qu'il rencontre.

Je fais observer très simplement que, dans les dossiers qui sont portés dans la chemise 18 relative au centre de Fives, sont exposées l'ensemble des démarches qui ont amené ces prises de décisions, et en tout premier lieu, l'état d'une concertation publique que nous avons voulue au grand jour, dans laquelle vous trouvez le compte rendu des séances de travail, le compte rendu in extenso des remarques qu'ont faites les habitants sur ce dossier.

Je n'ai pas grande mémoire, mais je ne suis pas certain que dans chaque dossier de cette nature, dans notre ville ou d'autres villes, on prenne autant de précautions. Aujourd'hui, les éléments sont dans cette concertation. Nous avons animé, Alain CACHEUX et moi-même, une réunion avec les habitants. 150 personnes étaient présentes, et je crois que chacun a pu s'exprimer jusqu'au bout. Je n'ai guère entendu, et je pense même ne pas avoir entendu du tout évoquer des problèmes de sécurité, de propreté ou de manque d'espaces verts, mais j'ai entendu poser d'autres questions « quand commencez-vous ? » « Quelle est la nature du projet ? » « Est-ce que les nôtres y trouveront leur compte ? »

Je me permets de rappeler très brièvement qu'en 1992, si nous avons reculé, pour ceux qui ont un peu de mémoire, c'est qu'il y avait eu des campagnes d'affiches sur tous les commerces du quartier appelant à la folie si nous mettions en œuvre ce projet.

Je rappellerai également que les années 1994-1995-1996-1997 étaient les années noires de l'urbanisme en France et partout en Europe, et que, quand bien même, nous eussions lancé ce projet, nous n'aurions trouvé personne pour nous soutenir dans un programme devant accueillir des réalisations publiques et des réalisations privées. C'est comme cela ! On peut faire tous les discours que l'on veut, c'est la réalité

.../...

Aujourd'hui, nous sommes à marche forcée sur ce dossier. D'abord, parce que toutes les conditions sont réunies pour aboutir. La Communauté est présente, la délibération est votée au Conseil de Communauté, elle vous est présentée ce soir, nous avons également des porteurs pour nous rejoindre sur cette dynamique.

Nous savons naturellement que l'objectif initial de recréer un centre dans ce quartier est la première condition à le redynamiser. Nous avons voulu y créer une place pour que le piéton y retrouve toute sa capacité à vivre correctement.

Nous avons également réfléchi à la nécessité d'y redynamiser le commerce de rez-de-chaussée et d'y amener du logement dans les étages.

C'est exactement ce projet que nous avons décrit en 1992 et qu'il convient de mettre en ordre de marche aujourd'hui. Je crois qu'il ne faut pas laisser passer la chance pour arriver à commencer ce chantier techniquement dans le début de 2002, il ne faut pas perdre de temps. Il y a un certain nombre d'alliés objectifs qui sont aujourd'hui réunis pour soutenir ce projet et le faire vivre. Je pense qu'il est la première des conditions au grand redémarrage de ce quartier.

J'observe d'ailleurs, et ceux qui connaissent bien Fives savent bien que, depuis plusieurs années, l'effort de construction neuve et l'effort de réhabilitation tant dans les courées que dans les logements anciens au travers de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat, portent leurs fruits et continueront de porter leurs fruits.

C'est donc un élément du puzzle qui se met en place. J'appelle tous les élus de cette séance à le soutenir à fond pour qu'aucun délai ne vienne s'ajouter à ces prises de décision.

Merci.

Monsieur le Maire - Monsieur CACHEUX.

M. CACHEUX - Monsieur le Maire, Jean-Louis FREMAUX ayant donné un certain nombre d'éléments, cela me permettra d'être plus bref.

D'abord, sur la concertation elle-même puisque c'est un dossier relatif à la concertation préalable à l'engagement de cette opération d'urbanisme, la concertation ne se réduit pas aux 14 personnes qui se sont exprimées à travers l'enquête. Jean-Louis FREMAUX a eu raison de rappeler que nous avons participé, au-delà de l'exposition qui s'est tenue en Mairie de Quartier pendant plusieurs semaines, à une réunion à laquelle 150 habitants de ce quartier étaient présents. C'était une réunion de grande qualité, où un certain nombre de dossiers ont été abordés.

Sur le centre de Fives lui-même, vous avez raison de dire qu'il était inscrit dans le schéma de quartier de 1992, mais on a rappelé que nous avons fait une première tentative en 1994 parce que personne ne peut imaginer que nous puissions mener ce dossier à bien, non seulement dans un état du marché immobilier qui, à l'époque, au niveau français, était atone, mais même sans l'appui déterminé et permanent des commerçants de Fives, sur lesquels il y avait un certain nombre d'interrogations à cette époque, et c'est ce qui nous avait conduits à différer la réalisation de l'opération.

J'ajoute que cette opération, tout en étant tout à fait nécessaire, est très lourde sur le plan financier, en particulier pour la Communauté Urbaine, et qu'il a fallu attendre que cela soit inscrit au niveau des budgets communautaires, que l'on comble le déficit de l'opération, pour réenclencher la mécanique.

.../...

Voilà sur le dossier lui-même.

Pour ce qui est de Fives, je veux simplement dire que, depuis huit ans, tout un certain nombre d'actions ont été engagées. Je ne vais pas ici en donner le détail, cela porte sur la construction de nouveaux logements, sur la réhabilitation, sur l'amélioration des courées, voire même des opérations de résorption de l'habitat insalubre, mais également bien d'autres choses qui touchent à l'espace public, aux équipements socioéducatifs, sportifs, et bien d'autres, du quartier.

Donc, présenter le quartier de Fives comme un quartier en déshérence est inexact, et d'ailleurs les agents immobiliers qui suivent de près ce quartier ne nous donnent pas du tout cette image.

Pour autant, il a connu les difficultés qui sont celles d'un certain nombre de nos concitoyens modestes sur Lille, liées en particulier à l'aggravation de la crise durant la décennie 90, même si nous commençons très heureusement à en sortir au niveau national et au niveau régional.

Et donc, il y a eu un certain nombre de conséquences. C'est la raison pour laquelle nous avons décidé, après le Faubourg de Béthune, de faire du quartier de Fives le quartier prioritaire des deux ou trois années qui viennent pour amplifier ce qui d'ores et déjà, a été réalisé.

Voilà très simplement ce que je souhaitais dire sur ce dossier. Désormais, toutes les conditions, que ce soit l'engagement financier lourd de la Communauté, ou le soutien déterminé des commerçants, sont réunies pour que non seulement cette opération soit réalisée, mais qu'elle soit une réussite.

Monsieur le Maire - Merci, Monsieur CACHEUX.

Quels sont ceux qui sont d'accord pour voter ce rapport : l'ensemble du Conseil Municipal à l'exception du Front National

Contre : néant

Abstention : le Groupe Front National

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés.

Je vous remercie.

00/861 - Ravalement de façades - Subventions.

00/862 - Cité Duvinage, 44 rue Arago - Achat de la servitude d'assainissement.

00/863 - Modification du Plan d'Occupation des Sols - Création d'une zone de protection.

00/776 - Modification du POS - Commune associée de Lomme - Secteur de la Mitterie, rue Eugène Descamps - Modalités de concertation préalable.

Adoptés.

.../...

ACTION FONCIERE

00/864 - Ancien Musée Industriel et Commercial et ex école "PIGIER" 2 et 4 rue du Lombard à Lille - Vente à l'Etat (Ministère de la Culture).

00/865 - Terrain sis à Lille, 55 rue Philippe de Comines - Vente par la Ville de Lille au profit de Lille Métropole Habitat - OPAC de Lille.

00/866 - Résorption d'habitat dégradé - Indemnisation des occupants d'immeubles communaux.

00/867 - Emprise de terrain sise à Lille, rue du Buisson - Achat au franc symbolique aux copropriétaires de l'ensemble immobilier "Les Terrasses de Saint Maur".

00/868 - Immeuble sis à Lille, 62, 62 bis, 62 ter rue du Faubourg des Postes - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

00/869 - Terrains sis à Lille, 151-153 avenue de Dunkerque et 2 quai de l'Ouest - Achat par la Ville à Lille Métropole Communauté Urbaine après exercice du droit de préemption.

00/870 - Terrain communal sis à Lille, rue Jean-Charles Borda - Vente à Lille Métropole Communauté Urbaine.

Adoptés.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, je pense que vous pourriez poser votre question orale maintenant, puisqu'on parle de l'eau...

M. DECOCQ - Je suis à votre disposition... Mais c'est vrai que, dans ce domaine, vous ne faites plus la pluie et le beau temps C'est dommage d'ailleurs...

Monsieur le Maire - Mais je ne l'ai jamais fait... !

M. DECOCQ - C'est dommage, cela nous coûterait moins cher... !

Monsieur le Maire - La pluie et le beau temps, ce n'est pas une décision politique... Heureusement, d'ailleurs !

M. DECOCQ - Selon la règle, je vais donc vous lire la question orale que je vous ai adressée par écrit.

Depuis l'orage d'août 1998 et jusqu'au dernier en date du 15 septembre 2000, les Lillois ont eu à subir des dommages dont la gravité et la fréquence les laissent désemparés.

Habitants et associations vous ont d'ailleurs saisi de cette situation qui concerne non seulement les habitations privées, mais aussi l'ensemble du fonctionnement urbain sur tout le territoire de la ville, plus de 1500 appels pompiers, le fonctionnement du métro interrompu, la voie rapide urbaine noyée, et même un immeuble évacué.

Les habitants sont désemparés car s'ajoute aux sinistres et aux dommages le stress du prochain orage et de la prochaine inondation, tant la cause de ces désordres leur semble non maîtrisée, voire non maîtrisable.

Cette situation n'est pourtant due ni au hasard, ni à la fatalité.

.../...

Permettez-moi de vous mettre en garde contre l'explication facile d'événements pluvieux exceptionnels dont la fréquence statistique évoque des temps de retour de 15, 17 et 26 ans.

La situation est grave, il faut l'assumer et changer de cap !

La ville se noie elle-même. Pourquoi ? Depuis la fin de la dernière guerre, l'effort de reconstruction et de développement de l'urbanisation s'est accompagné du fameux principe du tout à l'égout. Tout, c'est-à-dire aussi bien les eaux usées que les eaux de pluie. C'est ainsi que le bassin versant de Lille, constitué de 15 communes pour environ 466.000 habitants, collecte dans un réseau d'égout dit unitaire, l'ensemble des eaux usées et de pluie à destination de la station d'épuration de Marquette.

C'est ainsi qu'il y a cinquante ans, les choses ont été conçues. Mais combien d'hectares et de mètres carrés étaient urbanisés il y a cinquante ans et combien le sont aujourd'hui ? Une statistique généralement admise considère qu'un habitant en lotissement contribue à imperméabiliser 50 m² de terrain. Que dire des parkings, des hypermarchés, des voiries nouvelles, etc ? Les égouts n'en peuvent plus, et ils débordent partout !

Voilà le problème, trop d'eau partout !

Il est même extraordinaire qu'on ait pu tenir depuis les années 50 jusqu'à ce jour. C'est sans doute dû à un large dimensionnement à l'époque de nos égouts.

Aujourd'hui, il est vain de chercher des explications météo ou liées à des considérations locales, c'est un véritable changement des mentalités qui est nécessaire pour s'orienter vers une gestion différenciée des eaux pluviales.

Il n'est plus temps de continuer à encombrer nos égouts avec de l'eau de pluie dont nous avons tant besoin par ailleurs. L'eau de pluie doit retourner à son milieu naturel, rivière ou nappe phréatique, et pour cela des techniques existent : structures réservoirs, bassins d'orage, parkings poreux, puits d'infiltration, chaussées drainantes, aménagements paysagers. Mais s'il y a des techniques, il faut des procédures et une volonté politique pour déterminer les zones à risque et réglementer l'imperméabilisation.

Une ville minérale est une ville qui se noie. Et comment ne pas rapprocher la situation actuelle du constat si souvent fait de l'insuffisance d'espaces verts ?

Comment ne pas rapprocher la situation archaïque mais réelle dans laquelle nous nous trouvons des Plans Locaux d'Environnement, Agendas 21 et autres charabias, trucs et machins, qui se succèdent sans aller à l'essentiel. Une grande ville du développement durable n'est pas une ville qui se noie elle-même. C'est en tout cas l'analyse que je fais avec mes collègues du Groupe, mais nous ne prétendons pas avoir la science infuse et c'est pourquoi nous attendons, Monsieur le Maire, d'entendre vos réponses aux questions suivantes :

Premièrement, quel est votre diagnostic de la situation ?

Deuxièmement, à ce jour, les nouveaux projets urbains, et tout particulièrement le projet Euralille 2, prévoient-ils un traitement séparé des eaux pluviales, ou ces dernières seront-elles rejetées dans l'égout unitaire ?

Troisièmement, êtes-vous convaincu de la nécessité de désimperméabiliser la ville ?

.../...

Quatrièmement, envisagez-vous des mesures de solidarité financière à l'égard des Lillois victimes des inondations si les assurances font défaut ?

Je vous remercie, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire - Monsieur BERNARD. Vous allez au secours de l'eau ?

M. BERNARD - Je souhaitais intervenir sur le rapport que vous nous soumettez concernant le service public d'assainissement, mais comme cette question concerne directement le sujet que vient d'évoquer Christian DECOCQ, si vous me permettez d'y apporter mes précisions et de poser des questions...

Monsieur le Maire - Vous êtes intervenu sur le sujet... Sur quel rapport intervenez-vous ?

M. BERNARD - C'était sur le rapport 932, chemise 26, mais c'était relatif aux inondations qui ont touché le quartier de Fives. Très brièvement, Monsieur le Maire, puisque Christian DECOCQ a donné les principales...

Monsieur le Maire - Pour comprendre, il faut dire que nous suivons une progression des dossiers, mais vous savez que les membres du Conseil Municipal ont la possibilité de poser des questions orales au Maire. Or, puisqu'on parlait de pluie, j'ai pensé qu'il était temps pour Monsieur DECOCQ de poser sa question orale, c'est ce qu'il vient de faire. Et vous, vous revenez à un dossier...

Nous sommes beaucoup ici, il faut que les gens comprennent.

M. BERNARD - Tout à fait. Cela concerne les problèmes qui ont touché le quartier de Fives en juillet, en août et en septembre derniers. Je voulais simplement, Monsieur le Maire, rappeler certaines de vos déclarations où vous évoquiez le caractère de catastrophe naturelle concernant ce type d'intempéries, dont le moins qu'on puisse dire est qu'elles reviennent de plus en plus souvent, et qu'il faut, à mon avis, chercher les responsabilités ailleurs.

Les responsabilités sont évidemment dans les capacités du réseau d'assainissement actuel. D'ailleurs, les habitants de Fives ne sont pas les seuls à les supporter puisque cela touche aussi tous ceux qui circulent sur la V.R.U. où on a pu constater que les avaloirs étaient incapables d'aspirer les quantités d'eau qui tombaient. Et malgré les travaux que vous avez voulu faire, les tuyaux qui sont rue d'Alcazar et dans des rues parallèles de Fives, ce week-end, on a pu constater, avec une précipitation relativement limitée, que les avaloirs recrachaient l'eau qu'ils absorbaient.

Je crois qu'il y a effectivement des chantiers à mener, et il faut que vous nous donniez l'échéancier de ces chantiers puisque les travaux, nous le savons, sont titanesques. Ce n'est pas seulement un problème d'avaloirs, mais également un problème de bassin de rétention. Il faut nous dire où vous voulez le localiser, quelle capacité il va avoir.

Enfin, en tant que conseiller communautaire, je m'adresse aussi au Président de la Communauté Urbaine, il faut que vous nous donniez vos priorités et ne pas s'abriter derrière des remarques qu'ont pu faire les juges financiers sur la capacité qu'aurait le budget général à financer le budget d'assainissement. Je crois qu'il faut avoir des priorités, et la priorité dans une grande métropole moderne, c'est évidemment que ce genre de catastrophe ne gâche pas les jours et les nuits des habitants de Fives, surtout lorsqu'ils n'ont pas de cave et qu'ils voient le niveau d'eau monter dangereusement dans leurs habitations.

Je vous remercie.

.../...

Monsieur le Maire - Bien. Je vais répondre aux questions.

Chacun doit comprendre que ces problèmes ne concernent pas directement la Ville puisque ce sont des problèmes communautaires., C'est la Communauté Urbaine qui a la compétence, mais je réponds autant en tant que Président de la Communauté Urbaine qu'en tant que Maire de Lille.

Deuxième point, il y a beaucoup à faire. On a déjà fait beaucoup, et je pense qu'on a fait tout cela dans un climat tout à fait convenable à la Communauté urbaine.

Nous avons entrepris de grands travaux avec le métro.

Qui va contester qu'il était nécessaire de faire le métro ? C'est la cause principale de notre endettement à la Communauté Urbaine. Le 27 octobre, le Premier Ministre viendra inaugurer la terminaison de la ligne 2 du métro.

Ce sera l'occasion d'une grande journée où il s'exprimera, pas seulement à Tourcoing, mais dans l'ensemble de la métropole et peut-être même au-delà.

Ensuite, je ne vais pas citer tout ce que nous avons fait, mais vous connaissez la décision que j'ai prise concernant les usines d'incinération, pour refaire une grande usine que nous allons aussi inaugurer.

On imagine facilement que ces grands travaux ont coûté beaucoup d'argent. Monsieur BERNARD et d'autres, sur tous les bancs peut-être, mais davantage sur les vôtres, nous disent « attention à la fiscalité, à l'endettement ». Mais je ne peux pas faire l'impossible, je ne peux pas mener tous les grands travaux et ne réaliser que des opérations qui peuvent être financés.

C'est vrai que, dans le domaine de l'assainissement, dans les domaines que vous citez, et qui peuvent nous préoccuper, nous avons un certain rattrapage à faire, et nous sommes décidés à le faire. Vous posez des problèmes qui ont déjà été posés à la Communauté où des dispositions ont été prises pour essayer de les traiter.

Voilà un premier aspect.

Un deuxième aspect. Je suis Maire de Lille depuis un certain nombre d'années, et de tels orages, je n'en ai pas connus. D'ailleurs, Monsieur DECOCQ qui est un expert en la matière nous a dit « 15, 17, 26 ans ». Cela veut dire qu'on se trouve en face d'un phénomène qu'un Maire, qui a duré un certain temps, n'a connu qu'une seule fois. Vous pensez bien que, devant des problèmes qui ne se posent qu'aussi peu souvent, et dans des conditions tout à fait exceptionnelles, on n'a pas décidé de faire des travaux qui auraient alourdi considérablement notre endettement et aggravé la situation.

Quelle est la question qui se pose ? D'abord, de savoir si c'est une situation exceptionnelle. Elle l'est certainement, mais on nous dit que les temps changent, que la météo aussi change, et certains donnent des explications. Alors, il se peut que l'on aille vers des périodes beaucoup plus pluvieuses avec des averses tout à fait exceptionnelles.

En tout cas, je voudrais vous rappeler les faits. Le 27 juillet dernier, a eu lieu le plus important orage de l'été. Une quinzaine de communes ont été concernées avec des pluies plus fortement concentrées sur Lille et Hellemmes (Hellemmes semble être le centre de gravité de ces pluies).

.../...

Il est ainsi tombé 30 mm d'eau en trois heures sur ces deux communes. Je tiens à préciser que, dans ce contexte, la Ville de Lille a sollicité des services de l'Etat la reconnaissance de l'état de catastrophe naturelle afin de permettre aux Lillois et Hellemmois victimes d'inondations de pouvoir prétendre aux indemnisations d'usage.

Enfin, le dernier orage en date du 15 septembre, lequel a pu paraître modeste aux observateurs, et particulièrement aux habitants concernés, a été qualifié d'important, et même de très important, par les services de Météo France. Autrement dit, l'objectivité nous amène à dire qu'on est devant un phénomène qui ne s'est représenté que tous les 15, 17 ou 26 ans -j'ai moi-même consulté la météo et j'ai toutes ces informations à votre disposition- et qui a un caractère tout à fait exceptionnel.

Notre métropole a donc subi depuis deux ans une succession d'orages importants et imprévisibles d'une façon statistique -évidemment ! Il faut être sérieux ! quelque chose qui ne s'est pas produit depuis tant d'années, on ne peut pas prévoir quand cela va arriver- ayant provoqué des inondations chez les particuliers à une fréquence jusqu'alors inconnue. Voilà la situation.

Deux phénomènes principaux ont été constatés : une inondation des parties basses des grands axes de circulation, la Voie Rapide Urbaine et du boulevard périphérique Sud, qui résulte de la difficulté à évacuer en débit instantané le volume des eaux de ruissellement engendré par les surfaces de chaussée. Ce n'est pas du tout que l'eau monte sans arrêt, c'est que les orages ont une telle force et il tombe tellement d'eau qu'on n'arrive pas à l'évacuer dans un temps donné.

Ceci est probablement une conséquence du remplissage brutal de tous les collecteurs environnants, y compris ceux du réseau public communautaire.

Une inondation des voiries communautaires a été quant à elle constatée localement sur plusieurs rues et quartiers de Fives, de la Façade de l'Esplanade, de la rue d'Isly, où des insuffisances de la collecte des eaux de ruissellement ont pu être détectées.

Voilà le diagnostic.

On peut donc justifier la réalité de ces inondations à la fois par la nature exceptionnelle et successive des orages et par la topographie de Lille qui, faut-il le rappeler, est une ville d'eau. Pendant dix, douze ans, ici au Conseil Municipal, on a entendu que la nappe phréatique baissait... J'entendais cela continuellement ! « Prenez des décisions, il faut faire remonter l'eau, trouver un accord avec les Belges puisque nous avons la même nappe phréatique »... et maintenant, elle n'arrête pas de monter ! C'est par conséquent le problème auquel nous devons répondre.

Alors, bien entendu, Monsieur DECOCQ, vous qui êtes un spécialiste de ces questions, nous devons accélérer le programme de maîtrise des eaux pluviales, indépendamment des travaux opérés annuellement par les services communautaires, à savoir tous les entretiens préventifs, etc... J'ai justement provoqué une réunion importante avec votre accord ici pour la fin de l'année. Il vaudra mieux essayer d'oublier que nous sommes dans une consultation électorale et éviter de polémiquer pour essayer plutôt de trouver des solutions. J'en ai proposé quelques-unes à la Communauté Urbaine.

Le véritable problème est qu'on collecte à la fois les eaux usées et les eaux de pluie et que, de toute façon, on est obligé de repasser par l'usine pour, ensuite, les rejeter à la rivière. Il faudrait donc réaliser un réservoir. D'ailleurs, la Communauté en dispose déjà de nombreux, mais il en faudra sans doute beaucoup plus. On a même parlé d'un immense réservoir qu'on pourrait localiser sous l'Esplanade Winston Churchill.

.../...

Comme c'est tout à fait exceptionnel, il faut d'abord essayer d'avoir une explication, on ne va pas se lancer dans des programmes formidables qui vont coûter bien plus qu'un stade, ou autant, sans avoir des prévisions. Evidemment, en matière de pluie ou de beau temps, il n'y a pas de certitude. Si ces orages exceptionnels se produisent tous les 15, 17, ou 26 ans, le problème est différent.

Ces études sont engagées. Ensuite, nous aurons des choix à faire, et ce seront des choix difficiles, parce que c'est un pari de mettre beaucoup d'argent pour se protéger. On peut le faire, mais faut-il aller jusque-là ? De toute façon, il faut se protéger, mais jusqu'où faut-il aller ? Ce sera un problème, Monsieur DECOCQ, qu'avec votre concours, on sera obligé de clarifier à la Communauté Urbaine avant de prendre des décisions.

En tout cas, dès le mois de décembre, nous allons arrêter des décisions pour une protection dont on n'avait pas besoin jusqu'ici, mais compte tenu de ces orages, de ces pluies diluviennes qui tombent, et de ces inondations, il est nécessaire de trouver des solutions. Chacun comprend bien qu'en cas de forte pluie, les égouts débordent, ce qui peut même entraîner l'inondation de la Place de la République. Il faut donc des bassins de rétention pour évacuer cette pluie dans d'immenses volumes et l'envoyer ensuite, de façon équilibrée, à l'usine de Marquette.

Ce sont des problèmes que les techniciens peuvent résoudre. En tous les cas, ce que je peux vous dire, c'est que la Communauté Urbaine, qui a réglé de nombreux problèmes de transport, et bien d'autres que je ne vais pas énumérer, prend également ce problème en compte, en s'entourant de tous les techniciens, y compris de votre concours, Monsieur DECOCQ, et de votre responsabilité - puisque vous êtes un homme d'eau, vous ne maîtrisez pas complètement la pluie, mais à peu près - pour arrêter un programme. Moi, je n'ai pas cette compétence, donc je serai très heureux d'avoir la vôtre, avec bien d'autres techniciens et l'Agence Régionale, pour nous apporter une protection.

Nous y sommes décidés, vous le savez bien. Le problème est de ne pas se tromper, et que les techniciens ne nous conduisent pas vers des solutions qui n'en seraient pas. C'est la première chose.

La deuxième est de ne pas engager dans des dépenses pour, finalement, attendre quinze ans avant de connaître des orages de cette nature, ou voir la nappe recommencer à baisser. Il faudra répondre ensemble, on sera obligé d'être solidaires pour ne pas avoir à dire et alors, et tout cet argent dépensé pour quelque chose qui n'arrive pas... !

Vous voyez que ce sont des problèmes difficiles parce qu'il y a quand même un pari derrière cela. Maintenant, nous avons les techniciens, nous avons l'argent, en tous les cas, nous sommes décidés à le mobiliser, mais il ne faut pas se tromper. Or, il reste une part de pari et une part de protection tout à fait indispensable.

Pour le reste, c'est vrai qu'aujourd'hui, les nombreuses constructions qui sont faites à Lille et dans la métropole, les eaux ruissellent beaucoup plus qu'auparavant. Chacun le comprend bien.

Autour des Remparts, vous imaginez bien que, pendant des temps immémoriaux, l'eau pouvait s'infiltrer dans ces terrains inconstructibles, tandis que maintenant, c'est vrai que nous avons construit, en particulier Euralille, etc..., donc il faut mesurer cette évolution et prendre des dispositions. Nous sommes disposés à les prendre, nous ferons non pas seulement des grands réservoirs mais des plus petits. A côté des grands chantiers du métro, ou des usines d'incinération, voici venue l'heure du grand chantier d'assainissement et de lutte contre le ruissellement et la pluie.

.../...

Voilà ce que je peux vous dire en tant que Président de la Communauté Urbaine.

Monsieur PARGNEAUX.

M. PARGNEAUX - Monsieur le Maire, deux observations, si vous le permettez, par rapport à l'intervention de Monsieur DECOCQ.

Monsieur DECOCQ est souvent présenté comme un spécialiste de l'écologie urbaine, même s'il nous a dit tout à l'heure qu'il n'avait pas la science infuse. Je vais essayer de vous démontrer qu'effectivement il n'a pas la science infuse.

J'ai lu à plusieurs reprises, et il en a reparlé dans sa question orale : « Lille est une ville minérale, il manque d'espaces verts » et Monsieur DECOCQ faisait des comparaisons entre Lille et d'autres grandes métropoles européennes. Je suis donc allé plus loin dans mes recherches pour voir de quel territoire étaient composées ces grandes métropoles européennes. Je me suis aperçu que si on devait comparer Lille avec ces grandes métropoles, on devrait inclure dans les comparaisons faites par Monsieur DECOCQ, à l'Ouest la forêt de Nieppe, et à l'Est, la forêt de Saint-Amand. Et donc, comme je l'ai vu encore récemment dans un grand hebdomadaire national, qui avait fait une comparaison entre les espaces verts des quinze plus grandes métropoles françaises, Lille était bien placée en matière d'espaces verts parce qu'ils avaient pris les mêmes références, celles de l'ensemble de la métropole lilloise et même au-delà si on veut aller jusqu'au bout d'une argumentation qui soit technique, et uniquement technique.

La deuxième observation que je voudrais faire, Monsieur le Maire, là encore, je n'ai pas du tout apprécié que Monsieur DECOCQ parle de la manière dont il en a parlé du Plan Local d'Actions en matière d'environnement, de l'Agenda 21, que nous avons signé avec nos partenaires associatifs, mais aussi un certain nombre d'entreprises, et avec Madame AUBRY, au mois de juin.

En effet, n'en déplaise à Monsieur DECOCQ, nous avons travaillé depuis 1995 dans la transparence. Nous avons travaillé avec le Conseil Communal de Concertation, avec l'ensemble des Conseils de Quartier, avec l'ensemble du réseau associatif que compose la Maison de la Nature et de l'Environnement, et en juin 2000, après cinq ans de dialogue, de concertation, et toutes ces réunions qui ont réuni beaucoup de Lilloises et de Lillois, nous sommes arrivés au programme pragmatique qu'est l'Agenda Local 21.

Je souhaiterai donc, la prochaine fois, Monsieur DECOCQ, que vous puissiez en parler d'une façon plus sérieuse sans balayer tout le travail que les associations ont pu apporter, et arrêter de les mépriser.

Monsieur le Maire - On en reste là...

(Monsieur DECOCQ demande la parole)

Oui, je vais vous donner la parole.

M. DECOCQ - On va polémiquer un peu...

Monsieur le Maire - Ce n'est pas la peine ! Sur l'eau, vous savez...

M. DECOCQ - Non, pas sur l'eau !

Monsieur le Maire - Je vous donne le dernier mot.

.../...

M. DECOCQ - Je comprends que Gilles PARGNEAUX ne soit pas satisfait que j'aie qualifié effectivement -et je le maintiens- l'Agenda 21 et les travaux faits jusqu'ici de « trucs et de machins » qui ne sont pas allés à l'essentiel.

En revanche, pour aujourd'hui, je me contenterai de vous montrer cet exemplaire de Géo, excellente lecture, même si notre ami Gilles PARGNEAUX ne comprend pas tous les textes, il peut au moins voir les images...

Monsieur le Maire - Elles sont magnifiques !

M. DECOCQ - Ne le prenez pas comme polémique ! Gilles répond cela, je le comprends, il faut bien répondre quelque chose, mais il y a la réalité ! Voici une photo très belle d'Euralille. Regardez dans le même temps le nombre de mètres carrés de toiture qui sont imperméabilisés ! On aurait très bien pu faire comme en Allemagne, c'est-à-dire des toitures végétalisées qui retiennent 70% du premier flot d'orage. C'est un exemple, et il n'est pas polémique !

Pour terminer sur votre intervention de tout à l'heure, le diagnostic que vous faisiez, Monsieur le Maire, je le partage à 70%. Vous avez raison aux deux tiers, mais il faut faire attention aux techniciens. Vous avez dit qu'on allait faire des bassins de rétention, c'est une solution à court et moyen termes à laquelle je souscris. Mais si, dans le même temps où vous faites des bassins de rétention, vous n'obligez pas -ou les politiques de ce moment-là- les techniciens à s'orienter vers des techniques de prévention, on se retrouvera dans quelques années, dans la même situation.

Dans le même temps où vous faites vos bassins de rétention, il faut désimperméabiliser la ville, essayer de gérer l'eau de pluie là où elle tombe, et c'est possible.

Monsieur le Maire - Eh bien, nous ferons cela ensemble. Vous apporterez votre technique. En tous les cas, j'apporte ma volonté de régler ce problème. On en a résolu beaucoup, celui-là, on arrivera également à le régler.

M. DECOCQ - Ou votre soutien cela changera, pour une fois ! ...

Monsieur le Maire - On essaiera même de trouver un accord, je ne sais trop avec qui d'ailleurs, pour que cela tombe plus régulièrement.

Nous arrivons à la fin, je n'ai plus que trois dossiers.

Le 23, c'est le dossier de Madame FILLEUL. Et Monsieur DECOCQ, c'est vous qui avez toujours la parole.

Chemise n°23

Rapporteur : Madame FILLEUL,
Conseiller municipal délégué

PERSONNES AGEES

00/920 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Agées.

Adopté.

.../...

M. DECOCQ - Je ne sais pas si c'est un avis technique, d'ailleurs, je ne prétends pas du tout être technicien, il y a des années que j'évoquais cela à la Communauté Urbaine en politique et pas en technicien.

Je voudrais solliciter votre attention, Monsieur le Maire, mes chers collègues, à propos des délibérations de notre collègue Martine FILLEUL, sur un point où vous êtes beaucoup plus imprégnés que sur les questions de technique alternative d'eaux pluviales, faisons, pendant qu'il en est encore temps et pour clôturer cette séance, un peu de politique, et pourquoi pas d'ailleurs de politique fiction.

Vous avez sous les yeux, Monsieur le Maire, une délibération qui concerne l'aide aux personnes âgées.

La politique de notre Municipalité s'alimente, pour l'aide aux personnes âgées, entre autres réflexions, de celle qui émane d'une structure tout à fait intéressante que tout un chacun s'accorde à reconnaître comme très positive, qu'on appelle l'instance de coordination gérontologique.

Cette instance est d'ailleurs présidée de droit par vous-même et en fait par Madame Martine FILLEUL, Conseillère Municipale déléguée aux personnes âgées, qui fait là, me dit-on, un excellent travail.

Cette instance se réunit cinq à six fois par an.

Le lundi 25 septembre dernier, cette instance s'est réunie dans des conditions tout à fait particulières. En effet, alors que l'ordre du jour ne comportait que des sujets habituels, plusieurs membres de cette instance ont témoigné avoir fait l'objet d'une relance, elle, inhabituelle, leur demandant d'être bien présents pour une communication particulière.

Encore faut-il préciser que ces relances n'émanaient pas du secrétariat de Monsieur DEWALLE, habituellement chargé du secrétariat de cette instance.

Lorsque la réunion s'est tenue en présence, effectivement, d'environ 80 membres au lieu de la trentaine habituelle, quelle ne fut pas leur surprise de voir Madame AUBRY venir se livrer à un tour d'horizon exhaustif de la politique gouvernementale en faveur des personnes âgées et abordant en particulier les grandes lignes du projet de loi sur l'allocation personnalisée d'autonomie.

Beaucoup de responsables associatifs se sont étonnés de ce procédé. Quant à moi, Monsieur le Maire, je le dénonce et je m'en offusque.

En effet, ou bien Madame AUBRY, Ministre, souhaitait s'exprimer devant cette instance, ce qui est parfaitement son droit, et il fallait l'organiser en tant que tel, avec un ordre du jour adapté, etc...

Ou bien Madame AUBRY, Adjointe aux Affaires Economiques, et non aux personnes âgées, utilise cette structure dans le cadre, déjà, d'une démarche électorale et pour le coup dans le cadre d'une campagne qui démarre.

Si l'on ne fixe pas dès aujourd'hui, Monsieur le Maire, les règles d'un comportement je dirais démocratique normal, demain, c'est dans d'autres organismes associés que se développera cette pratique, constituant juridiquement une attaque à l'égalité des candidats.

.../...

Je vous demande donc, Monsieur le Maire, de veiller à cette égalité, plus au nom d'ailleurs de nos usages démocratiques lillois qu'au nom du droit. Ce droit, j'en ferai mon affaire en tant que de besoin. Je ne laisserai pas passer cette utilisation détournée et interdite par la loi de personnel et de moyens mis à la disposition des élus par la collectivité.

Mais, depuis 1989, Monsieur le Maire, nous avons ici, à Lille, entre Lillois, Républicains, Démocrates, construit des pratiques de campagnes électorales qui ont été reconnues et respectées par tous.

Il y a quelques mois, j'indiquais à un grand quotidien régional que le combat électoral que j'allais conduire contre une liste composée de vous-même, ancien Premier Ministre, de Madame Martine AUBRY, Ministre en exercice, de Bernard ROMAN, Président de la Commission des Lois, excluait la médiocrité. Je maintiens mes propos, c'est mon honneur et ma fierté et je ne changerai pas mon attitude car je vous respecte et je respecte les Lillois et la démocratie.

C'est par cette attitude que j'essaie de combattre la mauvaise image qui colle à la politique et la régression démocratique que nous vivons.

C'est pourquoi j'en appelle, Monsieur le Maire, à votre autorité, liée à vos responsabilités politiques nationales, présentes ou passées, pour rappeler à Madame AUBRY, candidate, ce que le sentiment lillois demande et ce que la morale politique commande.

Pour éviter à l'avenir ce genre de dérive, il faut sanctuariser pendant le temps de la campagne, plus encore qu'à l'habitude, toutes les structures où travaillent ensemble pour le bien commun les Lillois de Droite, de Gauche et d'ailleurs.

Ils sauront très bien seuls exercer leur jugement de citoyen et faire le choix de leurs aspirations et de leurs convictions le moment venu. Il est encore temps, Monsieur le Maire, de suivre le bon chemin. Nous avons six mois de respiration démocratique à faire vivre aux Lillois. Faisons-le honnêtement, chacun y trouvera son compte et la démocratie en sortira grandie.

Monsieur le Maire - Nous avons eu une excellente réunion du Conseil Municipal. Nous sommes maintenant rentrés en campagne en fin de réunion.

Madame Martine AUBRY.

Mme AUBRY - Je laisserai Martine FILLEUL, Monsieur le Maire, répondre sur l'organisation de cette réunion car c'est elle qui est Présidente de ce Comité Gérontologique.

Vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur DECOCQ, que les personnes âgées de notre ville s'intéressent, comme toutes les personnes âgées de France, au problème de la prestation autonomie dépendance, et ce n'est pas moi qui ai fait voter la loi de 1997 qui aujourd'hui crée des inégalités et fait que seulement 120.000 personnes dans notre pays touchent la prestation dépendance, avec des inégalités d'ailleurs d'un département à l'autre.

La commission de coordination gérontologique qui est présidée par Martine FILLEUL a travaillé depuis maintenant plus d'un an sur tous les éléments de la prestation spécifique dépendance et a entendu beaucoup de monde. Ils ont travaillé sur le bilan de la P.S.D. dans notre département. Ils ont travaillé sur le rapport Sueur, qui est un rapport public.

Et Madame FILLEUL m'avait demandé, il y a déjà trois mois, de venir expliquer quelle était la politique du Gouvernement en la matière.

.../...

Elle vous parlera de l'ordre du jour, je dois dire que je ne m'en suis pas personnellement occupée.

D'autre part, vous n'êtes pas sans savoir, Monsieur DECOCQ, que notre Ville, grâce à la politique qui est menée pour les personnes âgées, et grâce aux initiatives qu'a prises Martine FILLEUL et aux décisions du Maire, a décidé de mettre en place, de manière totalement innovante puisqu'il n'y en aura qu'une vingtaine en France, un Comité de Liaison et de Coordination Gérontologique dont je crois savoir que Monsieur RICHIR, qui préside par ailleurs des associations d'aide à domicile de personnes âgées, a demandé et a dit depuis longtemps combien ce serait important qu'elles existent.

Ces C.L.I.C., qu'est-ce que c'est ?

Il s'agit simplement de dire que, à un moment donné, dans notre ville -et vous parliez tout à l'heure, Monsieur RICHIR, d'une ville qui doit travailler en matière de santé, je crois que notre ville doit aussi travailler en matière de personnes âgées- d'avoir dans un même lieu pour toutes les familles, pour toutes les personnes âgées, tous ceux qui financent et tous ceux qui portent des prestations, des associations d'aide à domicile, des infirmiers, des maisons de retraite, des médecins, des hôpitaux, et de l'autre, tous ceux qui financent, l'Etat, les Départements, les Caisses de retraite.

Nous en avons parlé à cette réunion, peut-être êtes-vous mal informé.

Ce C.L.I.C. était aussi à l'ordre du jour et nous en avons parlé puisque la Ville de Lille a été retenue, avec 20 autres villes, d'ailleurs, il n'y avait pas d'autres villes candidates, il n'y avait donc pas de grande difficulté, pour mettre en place cette coordination gérontologique.

C'est sur ces sujets que je suis venue m'expliquer, à la demande de Madame FILLEUL qui m'a effectivement invitée.

Monsieur DECOCQ, si vous souhaitez parler de distorsion de concurrence, c'est peut-être qu'il y a des gens qui font et des gens qui ne font pas. Je n'y suis pour rien. Je ne vais pas m'empêcher de parler de ce que nous faisons pour améliorer la vie des Lillois sous prétexte que vous n'avez rien à dire en face et que du coup je devrais me taire. C'est exactement ce que vous me demandez.

Rassurez-vous, la semaine prochaine, je ne serai plus Ministre et donc, quand je viendrai à la Commission Gérontologique, je ne viendrai pas en tant que Ministre mais simplement en tant que femme dans l'équipe de Pierre MAUROY qui travaille avec d'autres élus pour améliorer la situation.

Puis-je me permettre de vous dire, pour vous ramener quelque temps en arrière, que lorsque vous étiez au Gouvernement et lorsque par exemple Monsieur GAUDIN avait mis en place les zones franches, vous m'aviez -pas vous, Monsieur DECOCQ, mais cela arrivera peut-être un jour-.... J'étais allée voir Monsieur GAUDIN, j'ai d'ailleurs regretté à l'époque que Madame CODACCIONI et Monsieur RICHIR ne nous aient pas soutenus pour obtenir la zone franche, et j'ai rendu hommage ici même au fait que le Ministre nous avait entendus, nous avait écoutés et avait donné un périmètre qui n'était pas celui qui était défendu par les membres actuels de l'Opposition.

Donc, je trouve totalement normal que lorsque, au titre de mes autres fonctions, je viens soutenir la politique qui est menée à Lille, je puisse m'exprimer.

Vous ne m'empêchez pas d'expliquer ce que nous faisons collectivement pour améliorer la vie des Lillois parce que, la démocratie, c'est quand même cela. Ce n'est pas de nous opposer sur des réunions que nous organisons. C'est de savoir « a-t-on des projets pour la ville ? », « fait-on des choses pour la ville ? ».

.../...

J'attends d'avoir vos projets pour que nous puissions en discuter et je serai toujours très heureuse de le faire, dans cette instance ou dans d'autres, face à vous, ce sera un grand plaisir.

Monsieur le Maire - Martine FILLEUL.

Mme FILLEUL - Pour insister sur le fait que l'instance locale de coordination gérontologique est un lieu très ouvert, qui travaille de manière constructive et positive au mieux-vivre et au bien-être des personnes âgées sur l'ensemble de la ville.

J'ai pensé que la venue de Madame AUBRY, qui est notre Première Adjointe et Ministre en même temps du Travail et de la Solidarité ne pouvait être perçue que positivement par l'ensemble de ce groupe de travail pour donner l'éclairage et l'actualité d'un projet de loi sur lequel elle travaille.

Par ailleurs, pour ce qui est de l'ordre du jour et de la relance à laquelle fait allusion Monsieur DECOCQ, elle n'a absolument pas été possible pour privilégier l'affluence pour la venue de Madame AUBRY dans la mesure où, jusqu'à la dernière minute, nous ignorions si Madame AUBRY pourrait venir, mais qu'elle a bien été faite parce qu'il y avait eu une interruption dans le rythme des réunions à cause de la période des vacances et cette relance a été faite pour cette raison et uniquement pour cette raison.

Enfin, le nombre de personnes présentes ce jour-là était l'équivalent des présences des autres séances de travail pour conforter cet éclairage que je viens de donner.

Par ailleurs, vous dites qu'un certain nombre d'associations ont été surprises de l'intervention de Madame AUBRY alors qu'elle n'était pas prévue dans l'ordre du jour. Eh bien, je peux vous dire que j'ai eu des retours très positifs de nombre de personnes présentes parce qu'elles ont pu avoir l'actualité de cette loi sur laquelle elles avaient travaillé pendant un certain nombre de séances. Elles ont apprécié que notre Ministre et en même temps notre Première Adjointe puisse venir en toute simplicité participer à une réunion de travail à laquelle participent autant de personnes.

Monsieur le Maire - Monsieur DECOCQ, vous savez, pour une association, qu'elle soit de Gauche, de Droite ou d'ailleurs, c'est quand même une chance d'avoir un Ministre pour faire avancer les choses. C'est quand même une période nouvelle.

Il y en a d'autres qui ont été au pouvoir, nous étions dans l'Opposition pendant 23 ans, on ne les voyait pas. C'est beaucoup plus embêtant ! Ils ne venaient même pas dans cet hôtel de ville, ils ne nous honoraient même pas de leur présence, ils allaient directement de la Préfecture à la Chambre de Commerce. Les temps ont changé quand même maintenant.

Honnêtement, cela a commencé à changer avant que nous n'arrivions au pouvoir, c'est-à-dire avant 1981.

Les associations qui voient un Ministre arriver, compte tenu des problèmes qu'elle ont à résoudre, compte tenu de ce qu'elles ont à demander, doivent donner leurs petits papiers à Martine pour qu'elle puisse résoudre beaucoup de problèmes. Par conséquent, cela doit leur faire plaisir.

Si elles en ont profité un petit peu, elles ont eu raison puisque Martine va rentrer, elle ne sera plus Ministre. Et au prochain Conseil Municipal, on dira « dommage ». Mais c'est une bonne chose qu'elle revienne.

En tout cas, c'est la dernière fois qu'on a ce genre de discussion sur un tel sujet.

.../...

Monsieur RICHIR, vous voulez encore parler là-dessus ?

M. RICHIR - Non, pas sur ce point.

Madame AUBRY a pris l'habitude, chaque fois qu'elle parle de la zone franche, de dire que Madame CODACCIONI et moi-même, nous nous serions opposés à la zone franche et à Monsieur GAUDIN. C'est complètement faux.

Monsieur le Maire - Madame AUBRY a parlé du périmètre.

M. RICHIR - Le seul point sur lequel nous étions en désaccord sur ce périmètre, ce sont effectivement les quelques hectares de l'Epi de Soil sur la cinquième circonscription qui ont été rajoutés à d'autres. Je constate d'ailleurs que c'est un des espaces de la zone franche sur lequel il n'y a aucun projet alors qu'on nous avait annoncé, en son temps, un grand investisseur et même peut-être Reebok.

Monsieur le Maire - Eh bien, là, vous avez une très bonne réunion du Conseil Municipal avec un petit aperçu de ce que sera la campagne électorale.

(rires)

Il reste un dossier, le 29. Monsieur ROUGERIE, vous êtes interpellé par Monsieur BERNARD, toujours, et Monsieur BIENVENU.

Monsieur BERNARD, quelques minutes, on termine.

Chemise n°29

Rapporteur : Monsieur ROUGERIE,
Adjoint au Maire

POLICE MUNICIPALE

00/954 - Fourrière Municipale - Enlèvement et déplacement de véhicules gênants - Consultation - Proposition.

00/955 - Expertise des véhicules amenés en fourrière municipale depuis plus de trois jours - Consultation - Proposition.

Adoptés.

CIRCULATION - STATIONNEMENT - VOIRIE

00/956 - Stationnement sur voirie - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1999.

M. BERNARD - C'est quand même un sujet d'importance.

Monsieur le Maire - Je vous donne quelques minutes, Monsieur BERNARD. Vous n'avez qu'une représentation...

M. BERNARD - On le sait...

.../...

Monsieur le Maire - Vous le savez, eh bien, la démocratie, c'est aussi la proportionnelle ! Il ne faut pas que ceux qui n'ont pas de suffrages nous tiennent des discours à longueur de réunions du Conseil Municipal !

M. BERNARD - J'écoute vos monologues...

Monsieur le Maire - Si vous continuez comme cela, on finira par dire « tant de minutes, point final » ! Alors, dépêchez-vous.

M. BERNARD - Laissez-moi parler, c'est insupportable.

Monsieur le Maire - Je vous laisse parler quelques minutes. Vous ne représentez presque rien...

M. BERNARD - Oui, ça va...

Monsieur le Maire - Ça va ... C'est très important... Il y en a d'autres qui représentent beaucoup plus !

M. BERNARD - On écoute à longueur d'année vos monologues...

Monsieur le Maire - Et les vôtres alors ?

M. BERNARD - Laissez-moi au moins parler une à deux minutes.

Monsieur le Maire - Vous n'avez fait que ça tout au long du Conseil.

M. BERNARD - Je pense que le stationnement sur voirie, cela intéresse aussi les habitants.

Monsieur le Maire - Allez, dépêchez-vous.

M. BERNARD - J'ai quand même remarqué dans cette délibération que nous a fournie Monsieur ROUGERIE qu'un certain nombre d'études ont été menées en 1990 et dont on aimerait avoir le compte rendu.

La raison en est la suivante.

Monsieur ROUGERIE sait pertinemment que l'impact du règlement du stationnement est déterminant dans le choix du mode de transport et sur le volume de circulation.

Là où je ne l'ai pas entendu, ou plutôt de manière fort incidente à travers le Plan de Déplacements Urbains, c'est concernant le stationnement de courte rotation. On a dit que celui-ci ne faisait que développer la circulation automobile.

Sur les tarifs qu'il propose aux résidents on peut se poser la question de savoir s'ils sont véritablement adaptés aux riverains.

Et enfin, concernant l'harmonisation des tarifs des parkings en ouvrage.

Le Conseil Communal de Concertation, on l'a tout à l'heure enfoncé, disait à propos du stationnement qu'il ne servait à rien d'affirmer mais qu'il fallait démontrer et prouver.

.../....

Eh bien, le moins qu'on puisse dire c'est que je trouve la Police Municipale et vos services relativement sévères pour ce qui concerne le stationnement sur voirie, c'est-à-dire en ce qui concerne le dépassement du temps de stationnement, mais relativement cool sur le stationnement hors emplacement, sur tout ce qui concerne les voiries et les trottoirs et également les stationnements des véhicules sur les emplacements pour handicapés mais également le stationnement pour les livraisons.

Je dois dire que vous n'êtes malheureusement pas aidés par le Plan de Déplacements Urbains qui était hélas un catalogue de bonnes intentions et qui d'ailleurs, au final, a été amendé dans un sens qui permettait au Maire, et principalement à vous, Monsieur le Maire, de faire obstacle à tout ce qui pouvait être véritablement révolutionnaire en matière de politique de stationnement.

Alors, je pose la question : quand aura-t-on véritablement une concrétisation en matière de politique de stationnement ?

Quand ce stationnement sera-t-il en cohérence avec les plans d'urbanisme et la construction de parkings ?

Quand rendra-t-on enfin son accessibilité à la ville ?

Je vous remercie.

Monsieur le Maire - Monsieur BIENVENU.

M. BIENVENU - Monsieur le Maire, j'interviens sur la délibération qui fait état du rapport de gestion concernant le parking de la Grand'Place.

J'ai pris connaissance avec intérêt de ce rapport. Il est fait état dans ce document de diverses remarques sur la qualité du service public : l'entretien général notamment et l'observation de la clientèle concernant un ascenseur qui déboucherait sur la surface de la Grand'Place, ce qui apporterait un plus, indique le rapport, à la clientèle.

Quel plus parce que ce parking, le plus central de votre ville, est interdit aux handicapés ?

Aucun aménagement n'a été prévu pour que nos concitoyens handicapés puissent accéder à cet équipement.

Il serait donc plus que souhaitable que la construction d'un ascenseur desservant les deux niveaux de ce parking soit réalisée rapidement, d'autant que les résultats bruts d'exploitation de la société qui gère ce parking sont à peu près de 6 M.F. par an. Je pense donc qu'on pourrait trouver une solution.

Monsieur le Maire - Cela a été refusé par les Monuments Historiques. Cela a d'ailleurs été un vrai problème qui a été évoqué dès la construction du parking. Ce n'est pas un secteur public, c'est une concession à un privé. Il faut être précis dans le vocabulaire.

Monsieur ROUGERIE, vous terminez.

M. ROUGERIE - C'est toujours un peu difficile d'être la dernière intervention du Conseil Municipal.

Sur l'ascenseur, Monsieur le Maire, vous avez répondu, il faut demander à la société G.T.M. de rendre ce parking accessible. L'ascenseur est très difficile sur la Grand'Place. Cela ferait une émergence qui poserait de graves difficultés.

.../...

Il est vrai que le parc a une comptabilité tout à fait excellente.

Actuellement, sur Lille, il y a trois exploitants de parkings : un parking un peu particulier lié à la gare S.N.C.F. rue de Tournai, et deux autres exploitants, l'un, SORELI qui devient un peu marginal, et l'autre, groupe qui vient de reprendre l'ensemble des parcs existants. SOGEPARC avait racheté G.T.M., le tout repris par VINCI. Là, on a en face de nous une sorte de mastodonte, ce qui va poser problèmes pour les négociations ultérieures.

Sur le stationnement payant, que dire à Monsieur BERNARD ? Je pense qu'il a trouvé un certain équilibre. Monsieur BERNARD fait la remarque que tout le monde a un peu faite, on trouve que la Police est trop sévère sur des sujets qui nous préoccupent directement et pas assez ailleurs. Des mises en fourrière pour des stationnements sur places pour handicapés, il y en a pratiquement tous les jours. Les stationnements interdits sur voirie ou sur trottoir sont aussi verbalisés avec mise en fourrière régulièrement.

Et j'ai des plaintes allant à l'inverse disant qu'il faudrait être un peu plus sévère sur le stationnement horaire et un peu moins sur le reste.

Sur les tarifs résidants, à mon sens, l'équilibre est assez trouvé, il est bon marché. On a proposé un nouveau service aux résidants par le PIAF qui permet de payer à la minute près son stationnement au tarif résidants. Ces PIAF sont de plus en plus demandés. Donc, il y a un certain équilibre.

On ne peut pas dire que le stationnement payant soulève l'enthousiasme général, naturellement, c'est toujours un sujet un peu difficile mais chacun reconnaît que sans cette mesure, certes difficile, la ville aurait beaucoup de mal à se développer et à vivre.

Par la politique qui est menée, les activités économiques, les activités culturelles, de loisirs, les fonctions urbaines de résidence également, peuvent se développer à Lille et s'exprimer dans des conditions globalement satisfaisantes.

Voilà ce que j'avais à dire sur le sujet.

Monsieur le Maire - Vous votez le rapport ?

Adopté à l'unanimité des suffrages exprimés, le Front National s'abstenant.

00/957 - Parking du Nouveau Siècle - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1999.

00/958 - Parking des Tanneurs - Approbation des comptes rendus technique et financier - Année 1999.

00/959 - Compagnie Générale de Stationnement - Rapport d'activités 1999.

00/960 - SOGEPARC - Rapport d'activités 1999.

00/961 - Les Parcs GTM - Rapport d'activités 1999.

Adoptés.

Les rapports que je n'ai pas appelés sur lesquels personne ne faisait d'interpellation sont adoptés ? Très bien.

.../...

Chemise n°4

Rapporteur : Madame AUBRY,
Premier Adjoint au Maire

ACTION ET DEVELOPPEMENT
ECONOMIQUES

00/777 - Subvention au Groupement d'Intérêt Economique Eurasanté pour la mise en œuvre des activités du « tronc commun » programme 2000 - 2001.

00/778 - Assises de l'Ecole Nationale Supérieure des Arts et Métiers.

00/779 - Rendez-vous du marketing direct organisé à Lille Grand Palais.

00/780 - Convention de mandat à la SORELI pour la réhabilitation de l'Usine Le Blanc.

Adoptés.

POLITIQUE DE LA VILLE

00/781 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Actions reconduites et nouvelles - Participation de la Ville.

Adopté.

Chemise n°8

Rapporteur : Monsieur FREMAUX,
Conseiller municipal délégué

PERSONNEL - RESSOURCES HUMAINES

00/824 - Conditions d'affectation des véhicules de service - Attribution à de nouvelles catégories d'emplois.

00/825 - Rémunération des animateurs des Centres de Loisirs Sans Hébergement (C.L.S.H.).

00/826 - Crèches familiales - Rémunération des assistantes maternelles.

00/827 - Emploi de Directeur de la Maison de la Médiation et du Citoyen - Rémunération.

00/828 - Emploi de Chef de Projet "Equipe M.O.U.S.".

00/829 - Emploi de Chef de Projet "Equipe M.O.U.S.".

00/830 - Régime indemnitaire - Filière médico-sociale.

00/831 - Emploi de Photographe-Reporter.

00/832 - Régime indemnitaire du cadre d'emplois des rééducateurs territoriaux.

.../...

00/833 - Emploi de Responsable de restaurant scolaire en charge du gardiennage de l'école Rachel Lempereur - Logement de fonction.

00/834 - Personnel Municipal - Attributions vestimentaires.

00/835 - Personnel nécessaire à l'organisation de la manifestation "Afrique en Créations".

Adoptés.

Chemise n°10

Rapporteur : Monsieur BURIE.
Conseiller municipal délégué

ACHATS PUBLICS

00/839 - Equipements communaux - Fourniture de matériels divers et d'outillage durant les années 2001 à 2003 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/840 - Parc automobile - Fourniture de carburants durant les années 2001 à 2003 - Marchés à commandes sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/841 - Propriétés communales - Travaux d'entretien à effectuer de 2001 à 2003 - Marchés à bons de commande sur appel d'offres ouvert - Dossier d'exécution.

00/842 - Marché de mise à disposition et de maintenance d'un parc de copieurs pour les années 1999 à 2001 - Demande de passation d'avenant pour adjonction de matériel pour la commune de Lomme.

Adoptés.

Chemise n°12

Rapporteur : Monsieur le Maire.
en l'absence de Monsieur SELLANI
Conseiller municipal délégué

AIDE AUX PROJETS ASSOCIATIFS

00/844 - Projets du Comité Lillois d'Aide aux Projets 2000 - Subvention exceptionnelle à la Mission Locale pour l'accompagnement des projets.

Adopté.

Chemise n°13

Rapporteur : Madame ROUGERIE.
Conseiller municipal délégué

CITOYENNETE - MEDIATION

00/845 - Union Départementale des Associations Familiales (U.D.A.F.) - "Point Famille" Attribution d'une subvention.

00/846 - Association Interproximité - Attribution d'une subvention.

Adoptés.

.../...

Chemise n°14

Rapporteur : Monsieur CALONNE,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE L'HOMME
RELATIONS INTERCULTURELLES - INTEGRATION

00/847 - Subventions de la Ville - Délégation à l'Intégration - Programmation 2000 - 3ème répartition.

00/848 - Droits de l'Homme, Relations Interculturelles, intégration - Subventions de la Ville à diverses associations.

Adoptés.

Chemise n°15

Rapporteur : Monsieur DELGRANGE,
Conseiller municipal délégué

ACTION HUMANITAIRE

00/849 - Association Opération Bigtogo - Demande de subvention.

00/850 - Association "Les Artistes du Coeur" - Demande de subvention.

00/851 - Réalisation d'une action humanitaire au Burkina Faso avec des jeunes du Programme TRACE.

Adoptés

COOPERATION DECENTRALISEE

00/852 - Fonctionnement de l'Association Cap Humanitaire - Demande d'aide financière.

00/853 - Association CERPAD (Centre d'Etudes, de Recherches et de Participation au Développement)
- Demande de subvention.

00/854 - Association Protection des Enfants du Tiers Monde - Demande de subvention.

Adoptés.

Chemise n°16

Rapporteur : Madame HENAUT,
Conseiller municipal délégué

DROITS DE LA FEMME

00/855 - Association "Lille Afrique Arts Découverte Développement Education" - Subvention de la Ville.

00/856 - Association "Union des Femmes Françaises" - Subvention de la Ville.

Adoptés.

.../...

Chemise n°19

Rapporteur : Monsieur FLORENCE,
Adjoint au Maire

PROPRETE

00/871 - Réquisition médicale - Remise gracieuse du titre de recette n°15.687 du 9/12/1998 de 300 F.

Adopté.

Chemise n°20

Rapporteur : Madame BUFFIN,
Adjoint au Maire

DEVELOPPEMENT CULTUREL

00/873 - Palais des Beaux-Arts - Mise à disposition de locaux aux Amis des Musées pour l'organisation d'une soirée.

00/874 - Palais des Beaux-Arts - Tarification de l'exposition "Le Siècle de Tiépolo".

00/875 - Palais des Beaux-Arts - Application du tarif réduit aux professionnels du tourisme et comités d'entreprises.

00/876 - Palais des Beaux-Arts - Restauration des cubes Paolini - Demandé de subvention à la Direction Régionale des Affaires Culturelles - Admission en recettes.

00/877 - Palais des Beaux-Arts - Mise à disposition gracieuse au service culturel de Lille III - Action Culture, de l'auditorium du Palais des Beaux-Arts.

00/878 - Palais des Beaux-Arts - Convention avec la société Total Fina Elf pour l'encadrement du tableau "Le Calvaire".

00/879 - Palais des Beaux-Arts - Avenant à la convention liant la Ville de Lille et la Deutsche Bank qui souhaite participer à la restauration d'un tableau d'Arnould de Vuez.

00/880 - Palais des Beaux-Arts - Convention liant la Ville de Lille et la Caisse des Dépôts et Consignations dans le cadre de la publication d'un ouvrage œcuménique.

00/881 - Palais des Beaux-Arts - Donation par l'artiste Avidgor Arikha d'un portrait de Pierre MAUROY.

00/882 - Palais des Beaux-Arts - Convention avec la Société Finaref pour participer à la restauration d'une œuvre d'art.

00/883 - Palais des Beaux-Arts - Réalisation de l'exposition "Lille au 17ème Siècle" - Marché de travaux sur appel d'offres restreint - Lot n°2 signalétique - Avenant.

00/884 - Musée d'Histoire Naturelle - Exposition "Ces chers disparus" - Tarifs, horaires.

00/885 - Musée d'Histoire Naturelle - Fermeture exceptionnelle du musée pour cause de travaux.

.../...

00/886 - Musée d'Histoire Naturelle - Centenaire du Musée Jules Gosselet en 2002 - Budget prévisionnel - Sollicitations de subventions et conventions liées - Admission en recettes des subventions - Ouverture du crédit d'emploi.

00/887 - Musée d'Histoire Naturelle et de Géologie - Vente de moulages de fossiles - Modification des tarifs.

00/888 - Programmation des restaurations du Patrimoine Lillois pour "Lille Capitale Culturelle en 2004" - Répartition - Maîtrise d'ouvrage entre Ville et Etat - Demande d'autorisation d'engagement des P.A.T. nous concernant.

00/889 - Patrimoine en Musique - Saison 2000/2001 : Programmation.

00/890 - Tarifications "Patrimoine en Musique" - Saison 2000/2001.

00/891 - Convention d'occupation privative du domaine public avec l'Amicale des Bretons du Nord - Renouvellement.

00/892 - Journées du Patrimoine - Convention de partenariat Banque Scalbert Dupont/EDF.

00/893 - Prix Jean Lévy - Désignation des lauréats.

00/894 - Porte de Gand - Demande d'autorisation des travaux de la partie extérieure.

00/895 - Restauration de la façade de Saint-Maurice - Demande de subventionnement au Conseil Général.

Adoptés.

Chemise n°21

Rapporteur : Monsieur BROCHEN,
Adjoint au Maire

ACTION CULTURELLE

00/896 - Faubourg des Musiques - Adoption du règlement intérieur - Convention avec l'association CALL 911.

00/897 - Attribution d'une subvention de 80.000 francs à l'association "Les Spectacles Sans Gravité - l'Aéronef" dans le cadre de son projet hors les murs.

00/898 - Association : modification d'intitulé.

00/899 - Subvention compensatoire aux associations utilisatrices du Théâtre Sébastopol.

00/900 - Subvention à la Maison de Quartier de Fives.

00/901 - Subvention à l'Association pour la Promotion et l'Animation du Jardin Vauban.

00/902 - Attribution d'une subvention de 110.000 francs à l'Association Rock In Fâches.

.../...

00/903 - Attribution d'une subvention à l'association PAPSOON WAZ.

00/904 - Attribution d'une subvention à l'association CALL 911.

00/905 - Conservatoire National de Région, place du Concert - Avenants.

00/906 - Maison de la Danse - Maîtrise d'œuvre - Avenant.

00/907 - Attribution de subventions à diverses associations proposant des projets autour du thème de la manifestation "L'Afrique en Créations".

00/908 - Attribution de subventions à diverses associations proposant des expositions autour du thème de la manifestation " L'Afrique en Créations".

00/909 - Action Culturelle et Spectacles Vivants - Adhésion au C.R.R.A.V.

Adoptés.

Chemise n°22

Rapporteur : Monsieur KANNER,
Adjoint au Maire

ACTION SOCIALE

00/910 - Subventions destinées aux organismes à caractère social dans le cadre de la Campagne Pauvreté-Précarité 2000.

00/911 - OPAH de Fives - Fonds Solidarité Habitat - Convention - Proposition.

00/912 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Action Sociale - Logement.

00/913 - Subvention destinée à un organisme à caractère social - Action Sociale.

00/914 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Action Sociale - Aides familiales à domicile.

00/915 - Transformation d'avance remboursable en secours - Titre de recettes n°9173/98 en faveur d'une famille lilloise en difficulté.

00/916 - Attribution de primes municipales à l'amélioration de l'habitat dans le cadre des OPAH Moulins, Wazemmes, Lille-Sud, Fives et courées en complément des aides de l'ANAH.

Adoptés.

GESTION DES EQUIPEMENTS SOCIAUX

00/917 - Maison de Quartier de Saint-Maurice Pellevoisin - Modification du projet.

00/918 - Equipements de proximité (Maisons de Quartiers et Centres Sociaux) - Attributions de subventions.

.../...

00/919 - Réhabilitation de la salle Brossolette - Quartier des Bois-Blancs - Avenant.

Adoptés.

Chemise n°24

Rapporteur : Monsieur le Maire,
en l'absence de Monsieur SULMAN
Conseiller municipal délégué

ENFANCE - POUPONNIERE
ET CRECHES - PROTECTION DE L'ENFANCE

00/921 - Versement de la prestation Contrat Enfance relative aux Centres d'Animation Petite Enfance à la Caisse des Ecoles.

00/922 - Association GRANDIR - Versement d'une subvention.

Adoptés.

00/923 - Association Edouard et Céléstin vont en bateau - Mise en place d'une ludothèque.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

00/924 - Journées de l'Enfance des 17 et 18 novembre 2000 - Prise en charge des frais de réception.

00/925 - Règlement intérieur des crèches collectives.

00/926 - Règlement intérieur des crèches familiales.

00/927 - Tarification des crèches collectives et des crèches familiales - Adaptation.

00/928 - Prestation de service C.A.F. - Avenant aux conventions.

00/929 - Maison de l'Enfant et de la Famille - Rénovation - Participation du Contrat Ville.

Adoptés.

Chemise n°25

Rapporteur : Monsieur CUCHEVAL,
Adjoint au Maire

HANDICAPES - ACCESSIBILITE

00/930 - Subventions destinées aux organismes à caractère social - Personnes Handicapées.

Adopté.

.../...

Chemise n°26

Rapporteur : Monsieur PARGNEAUX,
Adjoint au Maire

ENVIRONNEMENT

00/931 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable.

00/932 - Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement.

00/933 - Année 2000 - Signature de la convention avec A.P.P.A. (Association pour la Prévention Atmosphérique)

00/934 - Parc de Loisirs de la Citadelle - Parc Zoologique - Création de relais de proximité - Convention avec l'Association Interproximité.

00/935 - Sanitaires publics - Modification du contrat.

Adoptés.

ESPACES VERTS

00/936 - Fourniture de vasques à fleurs pour le fleurissement de la Ville de Lille - Marché de fourniture à bon de commande sur appel d'offres ouvert.

00/937 - Travaux de plantations d'arbres d'alignement dans divers endroits de la Ville - Marché sur appel d'offres ouvert.

00/938 - Jardin Ecologique - Année 2000 - Signature de la convention d'animations avec l'association F.L.R.T.P.

00/939 - Opération "Vaub'en Art" - Paiement d'un complément de subvention.

Adoptés.

00/993 - Signalétique de la Promenade du Maire et du Préfet - Présentation - Marché de fournitures à bons de commande sur appel d'offres ouvert.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

ECONOMIE D'ENERGIE

00/940 - Convention de concession pour le service public de la distribution de gaz.

Ce rapport est retiré de l'ordre du jour.

.../...

Chemise n°30

Rapporteur : Monsieur BESSON,
Adjoint au Maire

ACTION SPORTIVE

00/962 - Diverses associations sportives - Attribution de subventions exceptionnelles et d'organisation.

00/963 - Aide aux clubs de niveau national et aux clubs conventionnés - Conventions de formation et de résultats.

00/964 - Quartier de Moulins - Construction d'une halle de sports sur le complexe sportif Jean Bouin - Procédure d'appel d'offres.

00/965 - Quartier de Moulins - Site sportif Jean Bouin - Extension du Club House - Nouveau plan de financement.

00/966 - Salle de sports Winston Churchill - Deuxième phase - Avenants.

00/967 - Contrat de Ville - Programme 2000 - Quartier de Lille-Sud - Salle Michelet - Construction d'une salle de musculation - Procédure d'appel d'offres.

Adoptés.

Chemise n°31

Rapporteur : Monsieur de SAINTIGNON,
Adjoint au Maire

EMPLOI - LUTTE CONTRE LA PRECARITE

00/968 - Programme "Emplois de Services" - "Aides au développement de nouvelles activités" - Tableau récapitulatif.

00/969 - Politique "Nouveaux Services - Nouveaux Emplois" - "Volet 200 adultes" - Création de poste - Tableau récapitulatif.

00/970 - Programme Insertion - Participation à l'action "être citoyen européen, c'est quoi ?" portée par la FCI (Fédération des Centres d'Insertion).

00/971 - Programme Insertion - Soutien à l'action d'insertion professionnelle et de formation Association Lille Sud Insertion - Régie Technique de proximité.

00/972 - Association "A.C. ! Lille - Agir ensemble contre le chômage" - Aide au fonctionnement - Subvention.

00/973 - Programme Emplois de Services - Développement du réseau d'assistantes maternelles agréées - Modification de l'annexe 2.

Adoptés.

.../...

Chemise n°32

Rapporteur : Madame DAVIDT.
Adjoint au Maire

RELATIONS PUBLIQUES

00/974 - Dénomination de l'ancienne Salle des Amicales.

Adopté.

TOURISME

00/975 - Office de Tourisme de Lille - Convention d'occupation du local "Point Info Tourisme" en gare de Lille-Europe et subvention d'aménagement.

00/976 - Office de Tourisme de Lille - 3ème versement sur les recettes de la taxe de séjour.

00/977 - Bilan de la saison touristique estivale 2000 - Information.

Adoptés.

PRETS DE SALLES ET DE MATERIEL

00/978 - Prêts de salles et de matériel - Tarifs - Rectification.

Adopté.

PATRIMOINE PUBLIC ET PRIVE

00/979 - Travaux de démolition du hangar sis 87, rue de Lannoy à Lille - Appel d'offres.

00/980 - Travaux de désamiantage dans cinq bâtiments communaux - Appel d'offres.

00/981 - Vérification périodique des alarmes incendie dans les bâtiments communaux - Marché à bons de commande - Appel d'offres.

00/982 - Contrôle périodique des installations de gaz et d'électricité des propriétés communales - Marché à bons de commande - Appel d'offres.

00/983 - Fourniture, vérification périodique et maintenance des extincteurs dans les bâtiments communaux - Marché à bons de commande - Appel d'offres.

00/984 - Travaux de vidange, curage des fosses et de débouchage des canalisations dans les propriétés communales - Appel d'offres.

Adoptés.

.../...

Chemise n°33

Rapporteur : Madame STANIEC,
Conseiller municipal délégué

JEUNESSE

00/985 - Opération "Initiative Ville" 2000 - Attribution de prix aux lauréats.

00/986 - Convention d'Objectif Ville de Lille - Association Club Léo Lagrange Arbrisseau.

00/987 - Programmes d'actions prioritaires 2000 du P.L.A. Jeunesse.

00/988 - Associations de Jeunesse - Subvention de fonctionnement au titre de l'année 2000 - Délégation Jeunesse.

00/989 - Foyer Socio-Educatif des collèges et lycées - Subvention.

00/990 - Programmes Animation Jeunesse - Attribution de subvention.

00/991 - Relocalisation du Club Léo Lagrange - Quartier de Lille-Sud - Modification.

Adoptés.

Chemise n°34

Rapporteur : Monsieur MARCHAND,
Conseiller municipal délégué

ANIMATION

00/992 - Accompagnement de projet de quartier - Club Léo Lagrange Arbrisseau.

Adopté.

Eh bien, voilà, il est 20 h 30, il n'est pas trop tard. Nous avons bien travaillé et je vous félicite. Bonne soirée.

(Séance levée à 20 h 30).